

**N'AFFRONTEZ PAS SEUL  
LES MALADIES NEUROLOGIQUES  
DE TYPE ALZHEIMER, PARKINSON...**



**<http://www.durepitpourlesfamilles.fr/>**

**A VOTRE ECOUTE**

**04 73 35 52 03**

**durepitpourlesfamilles@yahoo.fr**

# REMERCIEMENTS

MERCI À TOUTES CELLES ET TOUS CEUX  
QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSTITUTION  
ET L'ÉLABORATION DU

« GUIDE DE L'AIDANT »

ET TOUT PARTICULIÈREMENT À L'ÉQUIPE  
BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION  
« DU RÉPIT POUR LES FAMILLES ».



Vous venez d'apprendre que votre proche est atteint d'une maladie neurologique...

Peu préparé à affronter cette nouvelle situation, l'aidant familial est cependant dans l'obligation de faire face. Le vécu est toujours difficile : stress, angoisse, fatigue psychique, fatigue physique, et quelque fois désespoir...

## Que faire ?

Les bénévoles de notre Association "Du répit pour les Familles" ont acquis une longue expérience. Ils reçoivent aussi de nombreuses sollicitations de la part des familles concernées. Un besoin d'information synthétique, regroupé, complémentaire à d'autres formes, est apparu nécessaire. Tout cela conduit à vous proposer ce document.

C'est avant tout un GUIDE simple, pratique, fait de fiches donnant l'essentiel des dispositifs existants, capables d'apporter une réponse aux besoins de l'Aidant Familial.

Ce document est vivant. Les fiches amovibles seront actualisées d'une manière régulière et nous prendrons en compte toutes les suggestions capables d'en améliorer son efficacité.

L'association « **Du répit pour les familles** » travaille en collaboration avec différentes structures du Morbihan et facilite vos démarches.

Merci à tous ceux qui participent à son élaboration présente et future et surtout un très grand MERCI à la Fondation d'Entreprise MICHELIN dont la générosité a permis cette réalisation.

**Robert MARTINEZ**  
Président de l'Association



# IMPORTANT

Dès le diagnostic, la vie quotidienne est bouleversée...

**Une adaptation devient nécessaire** afin de permettre au malade, à l'aidant, à la famille proche de vivre dans les meilleures conditions possibles cette nouvelle existence.

Bien indépendamment de votre mise en relation avec les différents acteurs de la vie sociale, répertoriés dans ce document, nous vous suggérons d'adopter **quelques règles simples**. Ces règles vous aideront à gérer plus sereinement une situation devenue complexe. Elles vous permettront surtout, face à l'adversité, de vivre encore de bons moments de joie partagée.

## POUR VOUS-MÊME :

- ADOPTEZ UNE ATTITUDE POSITIVE. Il y a presque toujours une solution à un problème.
- NE RESTEZ PAS SEUL. Partagez vos émotions (chagrin, crainte de l'avenir, lassitude...)
- OSEZ PARLER DE VOS DIFFICULTES. Appelez au téléphone pour un besoin de soutien.
- SACHEZ RECONNAITRE LES SIGNES DE FATIGUE.
- ACCEPTEZ LES AIDES : Sachez vous faire remplacer.
- PRENEZ DU REPIT : S'occuper de soi, se détendre.

## POUR VOTRE MALADE :

- FAITES RESSENTIR VOTRE ATTITUDE POSITIVE.
- TENTEZ D'ETRE GAI : Conservez le sens de l'humour et de l'autodérision
- APPRENEZ LA PATIENCE : Il faut souvent répéter, répéter.....
- SOYEZ A SON ECOUTE.
- PRESERVEZ LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE SON AUTONOMIE.
- MAINTENEZ UN ENVIRONNEMENT CALME ET RASSURANT.
- HABITUEZ LE A LA PRESENCE DE NOUVELLES PERSONNES DE CONFIANCE.

**Et d'une façon plus générale, n'hésitez pas à contacter l'Association  
« Du répit pour les familles »**



# SOMMAIRE

## A) ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

### PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN TRAITANT RÉFÉRENT .....	A1
INFIRMIER .....	A2
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR .....	A3
KINÉSITHÉRAPEUTE .....	A4
ERGOTHÉRAPEUTE .....	A5

### AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN .....	A6
SPÉCIALISTES (Cardiologue, Gériatre, Neurologue, Psychiatre, Psychologue) .....	A7
PSYCHOMOTRICIEN .....	A8
ORTHOPHONISTE .....	A9
ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (ESA) .....	A10
SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD) .....	A11
SERVICES AIDES A LA PERSONNE .....	A12
HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD) .....	A13
PORTAGE DES REPAS .....	A14
ANIMATION A DOMICILE .....	A15

## B) ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT

### AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL DE JOUR / ACCUEIL DE NUIT .....	B16
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE .....	B17
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT (a) .....	B18
MAISON DES AIDANTS (b) .....	B18
UNITÉ SPÉCIFIQUE ALZHEIMER (USA) .....	B19
PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA) .....	B21
UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR) .....	B21
ETS. HÉBERGEMENT PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) .....	B22

### SANITAIRE

UNITÉ DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR .....	B23
UNITÉ COGNITIVO COMPORTEMENTALE (UCC) .....	B24
UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD) (a), SOINS PALLIATIFS (b) .....	B25
HÔPITAL DE JOUR .....	B26

### LOGEMENT

FOYER LOGEMENT / RÉSIDENCE AUTONOMIE / PETITE UNITÉ DE VIE / DOMICILES PARTAGÉS .....	B27
MAISON ACCUEIL RURALE PERSONNES ÂGÉES (MARPA) .....	B28



## PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN RÉFÉRENT  
TRAITANT A1

INFIRMIER A2

ASSISTANT  
DE SERVICE  
SOCIAL DE SECTEUR A3

KINESITHÉRAPEUTE A4

ERGOTHÉRAPEUTE A5

## AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN A6

SPÉCIALISTES :  
\*CARDIOLOGUE  
\*GÉRIATRE  
\*NEUROLOGUE  
\*PSYCHIATRE  
\*PSYCHOLOGUE A7

PSYCHOMOTRICIEN A8

ORTHOPHONISTE A9

## STRUCTURES

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE  
ALZHEIMER  
(ESA) A10

SERVICES DE SOINS  
INFIRMIERS  
À DOMICILE (SSIAD) A11

SERVICES  
AIDES  
À LA PERSONNE A12

HOSPITALISATION  
À DOMICILE  
(HAD) A13

PORTAGE DES REPAS A14

ANIMATION  
À DOMICILE A15



# MÉDECIN RÉFÉRENT TRAITANT

D'une manière générale, le médecin traitant coordonne l'ensemble des soins reçus par son patient.

C'est lui qui l'oriente si nécessaire vers un médecin spécialiste « correspondant » ou un service hospitalier.

Il centralise les informations : résultats d'examens, traitements.

Il dispose ainsi d'une vision globale de l'état de santé de son patient.

Le médecin traitant peut être un spécialiste ou un généraliste.

Le médecin généraliste (on dit aussi médecin omnipraticien ou médecin de famille) est donc souvent consulté pour diagnostiquer les symptômes avant de traiter la maladie ou de référer le patient à un autre spécialiste.

Le médecin traitant déclaré est le médecin qui vous connaît le mieux et auquel vous vous adressez en priorité en cas de problème de santé.

## SES MISSIONS

Ses missions sont clairement définies dans la convention médicale :

- Assurer le premier niveau de recours aux soins.
- Orienter éventuellement le patient vers des spécialistes et informer ceux-ci de l'état de santé de la personne concernée.
- Participer à l'élaboration des protocoles de soins.
- Faire la synthèse des soins prodigués au patient et mettre à jour le dossier médical personnalisé.
- Informer le patient des possibilités d'accès aux soins aux heures de fermeture de son cabinet.



# INFIRMIER

**Un infirmier** est un professionnel de santé dont la profession est de délivrer des soins infirmiers.

En France, il existe trois spécialisations infirmières : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur.

## RÔLE :

L'infirmier soigne les malades et veille à leur bien-être.

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et en technicité à l'hôpital, en entreprise ou en libéral.

## NATURE DU TRAVAIL :

### Prévenir, guérir et soulager

L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé.

Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin.

Tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité de patient.

### Sur prescription :

La prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier.

C'est-à-dire que l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin.

En aucune façon, il ne peut définir lui-même un traitement pour le patient.

En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications.



# ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR

L'assistant de service social ou assistant social vient en aide à des personnes, des familles ou des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

Il écoute, soutient, accompagne, conseille ou oriente les personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins. Son travail repose sur la notion de relation d'aide et sur une méthode précise lui permettant de recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation, d'analyser la demande, d'établir un plan d'action et d'évaluer le résultat de ses interventions.

L'assistant social peut également intervenir sur un plan plus collectif, dans le cadre de ce qui est désormais dénommé Intervention Sociale d'Intérêt Collectif.

Le corps professionnel des Assistants de Service Social constitue traditionnellement une profession centrale du travail social.

L'assistant social n'intervient pas à la place de l'utilisateur mais avec lui, tout en respectant le rythme de celui-ci en lui permettant de s'intégrer à l'action et ainsi aller vers l'autonomie. Ses connaissances doivent être variées et régulièrement mises à jour. Comme beaucoup de travailleurs sociaux, l'assistant social possède une culture professionnelle très large qui lui permet d'envisager la globalité de la situation des personnes qu'il rencontre.

## DOMAINES D'ACTION :

- Protection de l'enfance (en école, centre spécialisé...), de l'adolescence et des personnes en incapacité à se défendre
- Insertion socioprofessionnelle (Revenu de Solidarité Active, accès à l'emploi.)
- Economie sociale (accompagnement du travailleur)
- Budget familial, médiation de dettes, aide au maintien des fournitures : énergie, eau ...
- Education, relations familiales
- Médiation
- Soutien administratif, accès aux droits, à l'orientation vers le service adapté
- Aide à l'accès et au maintien dans le logement
- Développement local
- Sensibilisation aux problématiques sociales (dans des écoles, des séminaires.)



# ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR

- Santé, vieillesse, dépendance, santé mentale
- Rôle d'alerte sur les difficultés sociales repérées
- Rôle d'expertise et d'ingénierie sociale auprès des Institutions (Etat, Départements, communes, organismes de sécurité sociale) sous forme d'aide à la décision ou de développement social

## SECTEURS PROFESSIONNELS D'INTERVENTION :

### L'assistant social polyvalent de secteur :

Il est à la disposition de toute population pour tout type de difficultés dans un secteur géographique donné. Il est généralement rattaché à une circonscription d'action médico-sociale. Il est employé par une collectivité territoriale principalement les Conseils généraux qui ont compétence pour la mission de service social public, mais également par certaines communes de taille importante.

### L'assistant social polyvalent de catégorie :

Il s'adresse à une catégorie de population spécifique telle que SNCF, EDF etc...

### L'assistant social spécialisé :

Il intervient pour des difficultés sociales spécifiques à une population donnée : élèves des établissements scolaires du second degré, service spécialisé en milieu hospitalier, psychiatrique ou carcéral, association d'aide aux personnes handicapées ou service social en entreprise.



# KINÉSITHÉRAPEUTE

Il réalise des actes de kinésithérapie sur prescription médicale et en application de la nomenclature.

Il s'assure que l'activité physique est bien supportée par le patient après les séances et en réajuste le niveau si nécessaire.

## **Le (la) kinésithérapeute a un rôle d'éducation au travers :**

- Des exercices proposés en fonction de l'évaluation initiale, en apprenant au patient à tenir compte des signes de limitation à l'effort
- De l'incitation à poursuivre régulièrement une activité physique en dehors de la présence d'un thérapeute
- De la gestion des gestes de la vie courante en attirant l'attention du patient sur ce qu'il peut faire et ce qu'il doit éviter de faire.

Une feuille d'équivalents métaboliques permet d'apprécier le niveau d'exigence des activités de la vie courante et de repérer celles qui sont les plus appropriées.

Il prévient la perte progressive d'autonomie dans la vie quotidienne.

Il informe éventuellement l'entourage sur les possibilités physiques du patient et l'encourage à soutenir le patient.

Il établit un bilan dans le cadre de la prescription médicale qui comprend un diagnostic et les objectifs de soins.



# ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute est un professionnel de formation paramédicale qui intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire (la plus large possible).

Son rôle est de prévenir ou de réduire tout dysfonctionnement existant ou pouvant exister entre deux individus ou entre un individu et son environnement.

Dans son travail, l'ergothérapeute a une approche globale de la personne et de son environnement (dans ses aspects Physique, Psychique, Social, Familial, Environnemental, Architectural).

Ceci dans un but d'un accroissement de l'indépendance et / ou de l'autonomie.

Ce travail ne peut s'inscrire que dans l'accompagnement au projet de vie de la personne.

## Les ergothérapeutes

- Font des aménagements de domicile.
- Permettent l'insertion sociale, familiale.
- Réalisent des adaptations de poste de travail.
- Donnent des conseils en matériel et aides techniques.

Quelques exemples utiles de matériel ou de possibilités d'aménagement susceptibles d'améliorer le quotidien.

- Montre GPS.
- Coussin pivotant.
- Rehausseur, barres d'appui.
- Aménagement salle de bain.
- Monte Escalier Electrique.
- Caméras.
- etc.....



# PHARMACIEN

**Le pharmacien** est un professionnel de la santé, successeur de l'apothicaire depuis 1977. Dans la plupart des pays, il possède le titre de Docteur en pharmacie. En France, le pharmacien termine sa formation après soutenance d'une thèse d'exercice et proclamation du serment de Galien.

**Le pharmacien** est essentiellement connu comme le spécialiste du médicament que ce soit au sein d'une pharmacie d'officine, d'une pharmacie hospitalière ou de l'industrie pharmaceutique.

Mais, de par sa formation médicale et scientifique polyvalente, il intervient également dans beaucoup d'autres secteurs comme la biologie médicale, la santé publique, la recherche ou l'enseignement.

Le caducée des pharmaciens correspond à la représentation du serpent d'Épidaure et de la coupe d'Hygie.

La symbolique en est la suivante : le serpent déverse son poison dans la coupe qui le transforme alors en remède.

Une grande partie de ses connaissances est commune aux médecins.

Ainsi, le pharmacien un plan de pharmacothérapie, faire le suivi de la thérapie médicamenteuse, diagnostiquer les problèmes en lien avec le médicament ou encore interpréter les résultats d'analyses médicales.

## LE PHARMACIEN D'OFFICINE

**Le pharmacien d'officine** assume la responsabilité de tout ce qui est préparé et dispensé dans l'officine.

Pour ce faire il supervise et assure la préparation et la dispensation des médicaments.

En ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, il conserve une activité de préparation des remèdes à l'officine dites préparations magistrales qui peuvent être sous prescription (ordonnance médicale) ou une spécialité de la pharmacie, même si cette activité est devenue marginale : l'immense majorité des produits vendus en pharmacie est dorénavant produite par l'industrie pharmaceutique.

Il a d'autre part un rôle de conseil auprès de ses clients.

Ce terme, consacré par l'usage revêt essentiellement des activités dites « d'éducation thérapeutique » qui regroupe à la fois des aspects de conseils concernant une pathologie pour laquelle le patient vient directement de l'officine, sur l'observance de la prise des médicaments, sur le plan de la prise des médicaments, de recherche d'incompatibilité entre les médicaments prescrits et déontologiques propres à l'activité du pharmacien d'officine.



Les soins pharmaceutiques sont inscrits dans le Dossier pharmaceutique du patient qui sera consultable par les autres confrères pharmaciens et par les médecins si le Dossier Médical Personnel est créé avec l'accord du patient.

**Le pharmacien** a aussi pour rôle d'orienter les patients vers les différents professionnels de santé si la médication dont il dispose n'est pas suffisante ou si le moindre doute existe sur la nature de la pathologie.

**Le pharmacien** d'officine est également connu pour sa connaissance des champignons, ce qui l'amène régulièrement et gratuitement à vérifier le panier de ses patients.

Enfin, **le pharmacien** participe à la permanence des soins, en assurant les gardes de nuit, dimanche et jours fériés.

En France, chaque personne a, à moins de 20 minutes de chez elle, un pharmacien disponible 7 jours sur 7 // 24 heures sur 24.

Pour les malades neurologiques, il a obligation d'être à l'écoute en accompagnant l'aidant familial qui vient chercher des médicaments en insistant sur la nécessité de répit.



# SPÉCIALISTES

## LE CARDIOLOGUE

Le cardiologue est un médecin spécialisé dans les maladies du cœur, et dans les troubles liés au système cardio-vasculaire dans son ensemble. Il réalise le diagnostic, et prescrit le traitement approprié sur la base des résultats d'examens.

Le métier de cardiologue consiste à mettre en place des mesures visant à prévenir les maladies cardiovasculaires : insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, infarctus du myocarde, troubles du rythme cardiaque... Le cardiologue soumet les patients à des tests ou à des examens (électrocardiogrammes, épreuves d'efforts...) afin d'avoir des indications sur leur état de santé. Après l'analyse des résultats, le cardiologue donne son diagnostic et préconise un traitement, l'adoption d'un régime alimentaire particulier, la pratique d'activité physique ou si le cas est grave, une intervention chirurgicale.

Le cardiologue reste ensuite en contact avec ses patients pour assurer le suivi et les aider à mener une vie qui soit la plus normale possible. Le cardiologue travaille en collaboration avec le patient et sa famille, le biologiste médical, le personnel soignant et les professions de rééducation. Il travaille en clinique ou dans les hôpitaux.

## LE GÉRIATRE

Médecin expert du vieillissement, Il a pour missions principales la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et des handicaps, ainsi que le soulagement des souffrances de la personne âgée.

Les gériatres exercent principalement en secteur hospitalier mais ils peuvent également pratiquer dans d'autres cadres, et notamment en libéral. Le gériatre peut également être médecin coordinateur en maison de retraite.

## LE NEUROLOGUE

Le neurologue est un spécialiste qui traite les maladies du cerveau et du système nerveux. Il est généralement consulté sur recommandation du médecin traitant dans le cadre du parcours de soins, sauf si le neurologue est déclaré comme médecin traitant.

Dans la majorité des cas, c'est votre médecin généraliste qui vous orientera vers un neurologue quand il le juge nécessaire. Il le fera en fonction de votre maladie, de son évolution et des examens éventuels à réaliser pour confirmer le diagnostic et mettre en place un traitement spécifique.

Il existe des traitements adaptés à chaque pathologie. Ce sont des traitements médicamenteux, mais pour certaines maladies, le neurologue associera une rééducation (kinésithérapie, orthophonie,...).



# SPÉCIALISTES

## LE PSYCHIATRE

Le psychiatre est un médecin spécialisé en santé mentale. Il diagnostique, traite et tente de prévenir la souffrance psychique et les maladies mentales.

C'est un spécialiste en psychopathologie et en psychopharmacologie. Le médecin psychiatre est un spécialiste de la prescription des médicaments psychotropes et a accès à la prescription d'examen complémentaires.

Il collabore avec des équipes pluridisciplinaires composées d'infirmiers, de psychologues, d'ergothérapeutes, d'assistantes sociales, etc...

Leurs patients sont envoyés par leur médecin traitant, consultent de leur propre initiative ou à la demande de la justice, de leur famille, ou de leur entourage.

## LE PSYCHOLOGUE

Un psychologue est un professionnel de la psychologie, discipline complexe qui regroupe de nombreux courants théoriques et pratiques notamment : psychologie clinique, cognitive, comportementale, développementale, sociale, du travail, différentielle, expérimentale.

Dans son cabinet ou au sein d'une institution, il intervient dans tous les domaines de la société (éducation, santé, social, travail, sport, ) pour préserver, maintenir ou améliorer le bien-être ou la qualité de vie de l'individu et sa santé psychique, développer ses capacités ou favoriser son intégration sociale. Il utilise des méthodes d'intervention spécifiques basées sur des approches théoriques variées.

## RÔLE DU PSYCHOLOGUE

Dans les situations cliniques, la personne peut aussi bien être un enfant, un adulte qu'une personne âgée. Une personne âgée en perte d'autonomie va plutôt s'exprimer avec des gestes, des comportements qu'avec un discours construit.

## ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER

Le psychologue, par son écoute, donne à toute personne l'occasion de s'exprimer et d'être entendue pour ce qu'elle est, sans qu'un jugement moral soit porté. Il écoute, ne cherche pas à vérifier, ne fait pas la leçon.

Pour prendre en charge, évaluer et guider les différents publics qu'il est amené à rencontrer, le psychologue possède un sens aigu de l'observation et de l'analyse.



# SPÉCIALISTES

## UN PSYCHOLOGUE PEUT AIDER UN AIDANT

Même si les séances prennent différentes formes, toutes sont fondées sur la parole. Celui qui consulte parle de ses préoccupations, de ses problèmes en tout cas de ce qui lui paraît pénible ou gênant dans sa vie quotidienne. Le rôle du psychologue est de vous aider à trouver en vous des solutions qui vous permettent de mieux vivre vos difficultés.



# PSYCHOMOTRICIEN

**Le psychomotricien** se préoccupe de la façon dont chaque personne perçoit et vit son corps.

Les séances de soin s'effectuent sur prescription médicale avec l'équipe pluridisciplinaire, dans un établissement de soins ou en libéral. Les consultations sont payantes et non remboursées par la Sécurité Sociale (exceptions faites pour certaines prises en charge relevant des soins palliatifs notamment).

La maladie, les douleurs génèrent des changements corporels. Ces ressentis fragilisent globalement la personne atteinte. Ce sont des désordres psychomoteurs qui peuvent s'associer à une perte de repères et de confiance en soi, des malaises, de malaise.

Les propositions de soins cherchent à permettre au patient de continuer à vivre des expériences de ressourcement, de plaisir, de détente malgré la maladie.

## **Différents soins sont proposés :**

- Relaxation
- Balnéothérapie
- Ecoute
- Détente corporelle par massages
- Stimulations sensorielles par la musique, les odeurs, les huiles de massage
- Activités manuelles et créatrices

Les soins permettent également de maintenir une relation quand la communication est difficile. Dans tous les cas, l'équipe pluridisciplinaire cherche à évaluer et à soulager la douleur et les inconforts.

Les séances s'effectuent dans un espace aménagé à cet effet ou dans la chambre du malade s'il ne peut se déplacer.



# ORTHOPHONISTE

**Les orthophonistes** sont en charge des troubles de communication liés, à la parole et au langage oral et écrit. Leurs compétences peuvent aussi être sollicitées en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale. L'orthophonie est une discipline charnière qui a un statut paramédical dans certains pays et plus proche de l'enseignement spécialisé dans d'autres.

Il est évident qu'un trouble du langage oral entraîne une perturbation dans l'acquisition du langage écrit, voire une non acquisition du code écrit indispensable dans la vie quotidienne même pour les démarches les plus simples.

Les orthophonistes sont sensibles au problème de l'illettrisme et forment les formateurs dans ce domaine très particulier.

## Champ d'intervention :

- Prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer, les rééduquer constitue la pratique quotidienne des orthophonistes qui exercent en France.
- L'orthophoniste pratique un bilan au cours duquel il explore les capacités et les connaissances, évalue les troubles et suggère d'autres examens si nécessaire. A suite du bilan, l'orthophoniste, en accord avec le médecin qui a demandé le bilan, établit un dossier de prise en charge de la rééducation par la caisse d'assurance maladie.
- Il intervient auprès du petit enfant qui ne parvient pas à construire son langage et sa parole et auprès de la la personne âgée perturbée dans sa communication.
- Il participe à l'acquisition de la lecture, de l'écriture, au raisonnement logique mais aussi auprès de l'enfant ou de l'adulte qui présente un trouble d'articulation, un bégaiement, une perturbation de la voix ou une perte du langage après un accident ou une intervention chirurgicale.
- Il prend également en charge les troubles causés en général, par des maladies neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, sclérose en plaques etc...

Depuis longtemps déjà, les orthophonistes préconisent une intervention précoce pour donner à chacun toutes les chances de pouvoir mieux communiquer et améliorer sensiblement la vie des personnes atteintes de ces troubles.

Les orthophonistes exercent en cabinet libéral, dans les hôpitaux et dans les établissements spécialisés



# ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER AU SEIN DES SSIAD (ESA)

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer et soutenir l'accompagnement à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.
- Prévenir la perte d'autonomie et les troubles du comportement.
- Réaliser des actions ciblées à partir d'un plan d'accompagnement individualisé.
- Soutenir les proches et aidants familiaux.
- Développer la coopération des différents intervenants professionnels à domicile.

## MODALITÉS D'INTERVENTION :

Les interventions du service ont lieu au domicile des malades sur prescription médicale après :

- Etude du dossier médical par l'infirmière coordinatrice.
- Visite à domicile pour évaluation des besoins spécifiques de la personne concernée.
- Définition en équipe du programme des séances de soins personnalisés.
- Evaluation régulière.
- Compte-rendu des résultats au prescripteur.
- Relais aux aidants familiaux et professionnels.

**Ces interventions sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie.**

## ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Les activités thérapeutiques proposées sont adaptées spécifiquement à la personne prise en charge, elles prennent en compte les aptitudes et les besoins individuels :

- Activités de bien être, de détente, d'aide à la mobilité.
- Exercices et jeux d'entraînement ciblés sur le maintien et le développement des facultés cognitives.
- Activités créatrices.
- Activités d'expression.
- Activités ludiques.
- Mise en situation dans les activités sociales visant la participation, la mobilité et l'interaction avec autrui : accompagnement en dehors du domicile, aller au marché etc...
- Participation des aidants à certaines activités.
- Soutien aux aidants en encourageant leurs attitudes positives, en favorisant leur bien-être, en leur proposant des solutions pouvant les aider.



# LISTES ESA

## COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- Infirmière coordinatrice
- Ergothérapeute / Psychomotricienne
- Neuropsychologue
- Aides-soignantes / Assistantes de soins en gérontologie

## ADRESSES UTILES :

### EMM (Equipe Mobile Mémoire)

Secteurs : Auray, Etel, Quiberon, Grand-Champ

1 ergo + 1 psychomoteur à mi-temps :

Mail : emm2ssiadaura@yahoo.fr

Tel : 02 97 70 74 72

### EMM (Equipe Mobile Mémoire)

Secteurs : Locminé, Baud, Rohan, Pontivy, Clequerec, Plumelec...

1 ergo à temps plein

Mail : ssiad.emm@orange.fr

Tel : 02 97 60 08 34

### EMMAA (Equipe Mobile pour la Maladie d'Alzheimer et Apparentée)

Secteurs : Carentoir, Guer, La Gacilly, Allaire, Rochefort-en-Terre

1 psychomot + 1 ergo à mi-temps :

Mail : emmaa@hopital-carentoir.fr

Tel : 06 69 75 39 95 - 06 69 77 57 28

### ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer)

Secteurs : Gourin, Hennebont, Pont-Scorff, Le Faouët

1 ergo à temps plein :

Mail : claudieadm.gourin@orange.fr

Tel : 06 79 63 16 54

### ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer)

Secteurs : Malestroit, Sérent, Ploërmel, Josselin, La Trinité Porhoët Mauron

1 ergo à temps plein :

Mail : aurelie.bignon@hopital-malestroit.fr

Tel : 02 97 73 78 47 ou 06 80 84 11 06



# LISTES ESA

## **SMISA (Ssiad Mobile Intercantonnal Spécialisé Alzheimer)**

Secteurs : Nivillac, Muzillac, Questembert

1 ergo temps plein :

Mail : frederique.guiheneuf.smisa@orange.fr et elodie.geffriaud.smisa@orange.fr

Tel : 02 23 10 10 22

## **SMSA (Ssiad Mobile Spécialisé Alzheimer)**

Secteurs : Vannes, Arradon, Elven, Surzur

2 ergos à mi-temps :

Mail : adspv.smsa@orange.fr

Tel : 02 97 01 36 10

## **EMSM (Equipe Mobile Spécialisée Mémoire)**

Secteurs : Lorient, Lanester, Ploemeur, Port-Louis

1 ergo :

Mail : arouault@mairie-orient.fr

Tél. : 02 97 02 22 00



# SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

## RÔLE DU S.S.I.A.D :

- Structure médico-sociale assurant, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.
- Ce service assure ainsi aux personnes âgées, malades ou dépendantes les soins infirmiers et d'hygiène générale afin d'éviter l'hospitalisation, faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, préserver ou restaurer au mieux l'autonomie du patient, prévenir ou retarder un placement en institution et alléger la charge de travail de l'entourage permettant ainsi à des familles de garder les personnes âgées ou adultes handicapés auprès d'elles.

## ORGANISATION :

Le service de soins à domicile doit comprendre un infirmier coordinateur dont la mission est d'assurer avec son équipe l'ensemble des soins relevant du SSIAD, cette structure se compose :

- D'infirmiers qui exercent les actes relevant de leur compétence. Ils organisent le travail des aides-soignants et des aides médico-psychologiques. Ils assurent, le cas échéant, la liaison avec les autres auxiliaires médicaux.
- Des aides-soignants qui réalisent, sous la responsabilité des infirmiers, les soins de base et relationnels, concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie correspondant à leur formation ainsi que des aides médico-psychologiques.
- Des pédicures podologues, des ergothérapeutes et des psychologues, en tant que besoins.

## LES INTERVENTIONS :

### Les soins d'hygiène sont assurés par les aides-soignants :

- Soins de nursing (toilette, shampoing, bain de pieds...)
- Prévention des risques (escarres, chutes...)
- Conseils (alimentation, autonomie...)
- Surveillance (poids, pouls, hydratation...)

Les soins non déléguables (injections, pansements, perfusions...) sont assurés par les infirmiers (ères) libéraux (ales) ou les infirmiers (ères) du service. Ces soins sont inclus dans le prix de la journée.



# SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Le praticien conseil du régime d'assurance maladie dont relève l'assuré est informé par l'organisme gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile. Il reçoit alors la copie de la prescription établie par le médecin de l'assuré. Il est également informé des modifications éventuelles apportées à son traitement ainsi que de toutes les prolongations de prise en charge au-delà du trentième jour et tous les trois mois ensuite.

A la clôture de l'exercice, le rapport d'activité du service est établi par l'infirmier coordinateur. Le service des soins infirmiers tient le relevé, pour chaque personne bénéficiant des soins, des périodes d'intervention du service, des prescriptions et des indications thérapeutiques ayant motivé ces interventions.

## COÛT :

La prise en charge est assurée à 100% par l'organisme de sécurité sociale de l'utilisateur.

Il est précisé que les patients pris en charge peuvent conserver le libre choix de leur médecin, de leur kinésithérapeute, de leur infirmier (e) libéral (e) dès lors qu'une convention a été signée avec le service.



# SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

## Liste S.S.I.A.D. (1)

NOMS	ADRESSES	TÉL
<b>Arradon</b>	SSIAD 14 rue De La Mairie - 56610	<b>02 97 44 72 57</b>
<b>Auray</b>	SSIAD 45 avenue Wilson - 56400	<b>02 97 50 74 72</b>
<b>Carentoir</b>	SSIAD 5 rue Abbé De La Vallière - 56910	<b>02 99 93 70 55</b>
<b>Clequerec</b>	SSIAD 3 impasse J & P Le Clainche - 56480	<b>02 97 38 05 93</b>
<b>Elven</b>	SSIAD La Chaumière 1 rue du Val De Kerbiler - 56250	<b>02 97 53 32 82</b>
<b>Gourin</b>	SSIAD ADMR 45 rue Jacques Rodallec - 56110	<b>02 97 23 40 00</b>
<b>Grand Champ</b>	SSIAD 12 rue des Hortensias - 56390	<b>02 97 66 75 72</b>
<b>Guemene Sur Scorff</b>	SSIAD Rue Emile Maze - 56160	<b>02 97 28 51 51</b>
<b>Ile de Houat</b>	SSIAD Mairie - 56170	<b>02 97 30 68 04</b>
<b>La Trinité Porhoët</b>	SSIAD 3 place de La Garaudière - 56490	<b>02 97 93 91 38</b>
<b>Le Faouet</b>	GHBS SSIAD 36 rue des Bergères - 56320	<b>02 97 06 91 01</b>
<b>Locmine</b>	SSIAD Baud Rohan 22 rue Laennec - 56500	<b>02 97 60 08 34</b>
<b>Le Palais</b>	SSIAD Du CH Belle Ile en Mer Lieu-dit La Vigne - 56360	<b>02 97 31 48 42</b>
<b>Lorient</b>	SSIAD 7 boulevard Cosmao Dumanoir - 56100	<b>02 97 84 15 50</b>
<b>Malestroit</b>	SSIAD 2 rue Louis Marseille - 56140	<b>02 97 75 20 46</b>
<b>Mauron</b>	SSIAD 31 rue Nationale - 56430	<b>02 97 22 62 51</b>
<b>Muzillac</b>	SSIAD 22 rue René Bazin - 56190	<b>02 97 45 61 43</b>
<b>Nivillac</b>	SSIAD de Basse Vilaine 2 rue de la Piscine - 56130	<b>02 23 10 10 08</b>



# SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D)

## Liste S.S.I.A.D. (2)

NOMS	ADRESSES	TÉL
<b>Ploemeur</b>	SSIAD 28 rue Saint-Bieuzy - 56270	<b>02 97 86 34 12</b>
<b>Ploermel</b>	SSIAD 26 rue de Général Leclerc - 56800	<b>02 97 74 18 11</b>
<b>Pontivy</b>	SSIAD 2 rue du Pont - 56300	<b>02 97 25 18 83</b>
<b>Pont-Scorff</b>	SSIAD ADMR Les 3 Vallée 1 place du Tréano - 56620	<b>02 97 32 50 21</b>
<b>Port-Louis</b>	SSIAD 8 rue des Gâvres -56290	<b>02 97 06 91 01</b>
<b>Plumelec</b>	SSIAD ADMR Rue Capitaine Marianne - 56420	<b>02 97 42 30 05</b>
<b>Sérent</b>	SSIAD Raguenaud - 56460	<b>02 97 75 92 56</b>
<b>Surzur</b>	SSIAD 15 place Xavier De Langlais - 56450	<b>02 97 42 13 17</b>
<b>Quiberon</b>	SSIAD 2 rue de la Bonne Fontaine - 56170	<b>02 97 50 14 18</b>
<b>Questembert</b>	SSIAD 14 rue du Bois Joli - 56231	<b>02 97 26 06 06</b>
<b>Vannes</b>	SSIAD 7 allée du Champ du Bois D'Arcal - 56000	<b>02 97 01 36 10</b>



# SERVICES AIDES À LA PERSONNE

Les services d'aide à domicile assurent des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les aides à domicile répondent aux attentes, elles interviennent dans le respect de choix de vie et en lien avec l'entourage.

Elles concourent au soutien à domicile, à la préservation de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

## En fonction de l'offre de service, on distingue :

- Le service prestataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition de la personne âgée. Il est employeur de l'aide à domicile.
- Le service mandataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition et s'occupe des formalités administratives. La personne âgée est employeur de l'aide à domicile. Le secteur des services à la personne est une qualification juridique ouvrant droit à une exonération d'impôts.

## Un grand choix de services s'adapte à vos besoins et désirs.

- Aide matérielle : entretien du logement, courses, préparation repas
- Accompagnement et aides dans les activités relationnelles : sorties, loisirs.

### CONTACT :

Mairie de votre commune



# HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

## UNE HOSPITALISATION À PART ENTIÈRE

### Définition :

Les structures d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Les soins en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

### Vocation :

L'HAD vise à coordonner les interventions de plusieurs professionnels afin :

- d'assurer au patient une qualité hospitalière au sein de son environnement.
- de garantir une prise en charge globale.
- de réduire ou éviter une hospitalisation traditionnelle.

### Admission :

L'admission est prononcée après avis du médecin coordinateur, du cadre de soins et du médecin traitant. Le service d'HAD se charge des formalités administratives d'admission et de prolongation auprès de la caisse d'assurance maladie.

### Les soins :

Un projet thérapeutique est élaboré et validé par le médecin traitant, le médecin coordinateur et l'équipe soignante HAD et libérale le cas échéant.

L'HAD permet de faire des soins ponctuels comme des chimiothérapies, de la surveillance infectieuse, de l'immunothérapie. Elle permet aussi des soins continus concernant des pathologies évolutives.

Les soins délivrés sont certes médicaux mais ils peuvent être aussi paramédicaux (kinésithérapie) et être accompagnés d'une prise en charge psychologique et sociale du patient et de ses proches.



# HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

## La coordination et le rôle des différents professionnels de santé :

Le médecin hospitalier est fréquemment à l'origine de l'hospitalisation à domicile.

Le médecin traitant est responsable de la prise en charge du patient.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de la structure. Il est le garant de la bonne exécution du protocole de soins.

Les infirmiers, les kinésithérapeutes et toute l'équipe soignante interviennent régulièrement au domicile du patient.

Parmi les autres métiers, on peut citer les diététiciens, les ergothérapeutes, les orthophonistes.

L'assistante sociale accompagne les patients et leur famille dans leurs démarches d'obtention d'aide financière ou matérielle (aide-ménagère, repas à domicile).

## ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS A DOMICILE

NOMS	ADRESSES	TÉL
<b>Le Palais</b>	HAD Clinique Océane La Vigne - 56360	<b>02 97 31 48 42</b>
<b>Lorient</b>	HAD de l'Aven à Etel 6 rue Gabriel - 56100	<b>02 97 21 07 27</b>
<b>Ploermel</b>	HAD 7 rue du Roi Arthur BP 131 56800	<b>02 97 73 22 57</b>
<b>Pontivy</b>	AUB SANTE - HAD Centre Bretagne 4 rue Hélène et Victor Basch - 56300	<b>02 97 79 15 00</b>
<b>Vannes</b>	HAD 11 rue Joseph Audic "Le Ténénio" - 56000	<b>02 97 62 56 20</b>



# PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Les prestations de portage de repas à domicile sont un véritable service pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer chez elles alors qu'elles ne sont plus capables de faire leurs courses ou de cuisiner.

Il convient donc d'apporter aux collectivités et aux sociétés de portage des outils, des méthodes ou des exemples de pratiques reconnues comme exemplaires permettant d'améliorer le service rendu.

Bien manger, c'est l'affaire de tous !

Tel est le slogan du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui vise à garantir à chacun une alimentation de qualité.

Ce programme est un fil d'Ariane qui relie tous les acteurs de l'alimentation pour garantir une alimentation suffisante, accessible à tous et de qualité, notamment aux personnes les plus fragiles que sont les séniors.

Améliorer l'alimentation des personnes âgées, c'est s'intéresser non seulement au contenu mais aussi à tout ce qui est autour du repas et qui en fait un moment agréable.

La conservation d'un lien social et le plaisir de manger participent à la prévention de la nutrition et par là-même limitent la perte d'autonomie des personnes âgées.

## CONTACT :

Mairie de votre commune



# ANIMATION À DOMICILE

Afin d'aider les seniors à maintenir un lien avec leur environnement, plusieurs dispositifs d'animation leur sont spécialement dédiés.

## Il s'agit :

- du portage de livres à domicile
- de la lecture de contes
- de l'écoute téléphonique
- de visites à domicile
- de musique à domicile
- des courses alimentaires ou vestimentaires collectives
- de l'accompagnement en minibus

## CONTACTS :

Mairie de votre commune



# ACCOMPAGNEMENT EN ETABLISSEMENT

## AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL DE JOUR  
ACCUEIL DE NUIT

B16

HÉBERGEMENT  
TEMPORAIRE

B17

PLATEFORME  
D'ACCOMPAGNEMENT  
ET DE RÉPIT  
MAISON DES AIDANTS

B18

UNITÉ SPÉCIFIQUE  
ALZHEIMER  
(USA)

B19

PÔLE D'ACTIVITÉ  
ET DE SOÏNS ADAPTÉS  
(PASA)

B20

UNITÉ D'HÉBERGEMENT  
RENFORCÉE (UHR)

B21

ÉTABLISSEMENT  
D'HÉBERGEMENT POUR  
PERSONNES ÂGÉES  
DÉPENDANTES (EPhAD)

B22

## SANITAIRE

UNITÉ DE SOÏNS  
GÉRIATRIQUES  
COURT SÉJOUR + SSR

B23

UNITÉ COGNITIVO  
COMPORTEMENTALE  
(UCC)

B24

UNITÉ DE SOÏNS  
LONGUE DURÉE (USLD)  
SOÏNS PALLIATIFS

B25

HÔPITAL  
DE  
JOUR

B26

## LOGEMENTS

FOYER LOGEMENT  
RÉSIDENTIEL AUTONOMIE  
PETITE UNITÉ DE VIE  
DOMICILES PARTAGÉS

B27

MAISON ACCUEIL RURALE  
POUR PERSONNES  
ÂGÉES (MARPA)

B28



# ACCUEIL DE JOUR / ACCUEIL DE NUIT

Vous êtes aidant et vous avez besoin d'être relayé ou de vous reposer.

Cette prise en charge peut être proposée une ou plusieurs fois par semaine, selon les besoins du malade et de son aidant.

Les Unités d'Accueil de jour sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 17h.

L'accueil de jour permet d'alléger le quotidien de l'aidant, tout en permettant au malade de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Des ateliers sont proposés sous contrôle de professionnels médicaux et paramédicaux.

## **Des activités ludiques et adaptées aux personnes âgées :**

- Ateliers de mémoire et de stimulation cognitive,
- Gymnastique douce pour entretenir la motricité,
- Activités socio- culturelles.

Son coût ainsi que les frais de transports peuvent être partiellement pris en charge dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La procédure d'admission est similaire à celle d'un hébergement permanent ou temporaire : Il convient de remplir un dossier médical et un dossier administratif, puis de réaliser une visite de pré-admission.

Différentes structures proposent cet accueil sur le département du Morbihan

## **Voir la Liste des Accueils de Jour et de Nuit (au verso)**

## Liste des Accueils de jour (1)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Auray</b>	AMSADA d'Auray 45 avenue Wilson - 56400	02 97 50 74 72	12	Privé
<b>Brehan</b>	EHPAD Résidence Barr Héol La Touche Aquesse - 56580	02 97 38 80 06	10	Privé
<b>Guer</b>	EHPAD de Guer 18 rue Rencontre - 56380	02 97 22 01 10	6	Public
<b>Guidel</b>	EHPAD Résidence Kerélys Guidel 41 rue de l'Océan - 56520	02 97 65 35 45	8	Privé
<b>Hennebont</b>	EHPAD Sainte-Marie Le Bouëtiez - 56700	02 97 36 20 81	8	Privé
	EHPAD La Colline Place du Calvaire - 56700	02 97 06 90 15	6	Public
<b>Lanester</b>	EHPAD Résidence Kerélys 10 avenue du Général De Gaulle 56600	02 97 81 05 11	2	Privé
<b>Le Faouët</b>	EHPAD Résidence Les Asphodèles 36 rue des Bergères BP 52 - 56320	02 97 23 08 99	6	Public
<b>Lorient</b>	EHPAD Résidence Kerélys 1 rue Nelson Mandela - 56100	02 97 37 20 10	4	Privé
<b>Malestroit</b>	EHPAD de l'Hôpital Rue Louis Marseille - 56140	02 97 75 20 46	6	Public
<b>Muzillac</b>	EHPAD Résidence l'Océane 22 rue René Bazin - 56190	02 97 48 60 60	6	Public
<b>Ploërmel</b>	EHPAD Résidence Kerélys 33 rue Caporal René Dejean - 56800	02 97 72 17 40	2	Privé
<b>Ploemeur</b>	EHPAD Résidence Kerloudan Parc de Kerloudan - 56270	02 97 86 17 00	12	Privé
<b>Plumelin</b>	EHPAD Sainte-Famille Kermaria - 56509	02 97 61 01 10	8	Privé
<b>Pluneret</b>	EHPAD Résidence Kerélys 1 rue Marie Curie - 56400	02 97 59 36 00	2	Privé
<b>Pont Scorff</b>	EHPAD Résidence Les Couleurs du Temps 17 rue Hent Daou - 56620	02 97 30 24 50	6	Privé

## Liste des Accueils de jour (2)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Rochefort en Terre</b>	EHPAD Maison d'Accueil du Grand Jardin Rue Porte Cadre - 56220	<b>02 97 43 40 70</b>	6	Public
<b>Quiberon</b>	EHPAD Résidence La Rose des Vents 2 rue Bonne Fontaine - 56170	<b>02 97 50 14 18</b>	5	Public
<b>Saint-Avé</b>	EHPAD Résidence du Parc 2 rue René Cassin - 56890	<b>02 97 44 58 55</b>	1	Public
<b>Saint-Jacut- Les Pins</b>	EHPAD Maison d'Accueil Angélique Le Sourd 5 rue Angélique Le Sourd - 56220	<b>02 99 91 28 87</b>	7	Privé
<b>Sarzeau</b>	EHPAD Résidence Pierre de Francheville Allée du Bois « Le Bas Pâtis » 56370	<b>02 97 41 81 73</b>	8	Public
<b>Vannes</b>	EHPAD Résidence Keréllys 2 allée Prad Douar - 56000	<b>02 97 48 45 80</b>	6	Privé
	EHPAD Résidence Beaupré La Lande 26 rue du RICM - 56000	<b>02 97 01 37 30</b>	10	Privé
	EHPAD Résidence MAREVA 26 rue Vincent Rouillé - 56000	<b>02 97 46 43 54</b>	6	Public

## Liste des Accueils de Nuit

			Capacité	Statut
<b>Quiberon</b>	EHPAD Résidence La Rose des Vents 2 rue Bonne Fontaine - 56170	<b>02 97 50 14 18</b>	3	Public
<b>Rochefort en Terre</b>	EHPAD Maison d'Accueil du Grand Jardin Rue Porte Cadre - 56620	<b>02 97 43 40 70</b>	1	Public
<b>Saint-Jacut Les Pins</b>	EHPAD Maison d'Accueil Angélique Le Sourd 5 rue Angélique Le Sourd - 56220	<b>02 99 91 28 87</b>	2	Privé



# HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

S'occuper quotidiennement d'un proche dépendant se révèle épuisant ; pour ménager leurs forces, les aidants doivent s'accorder des périodes de répit et doivent savoir profiter des structures offrant un hébergement temporaire.

Il arrive que l'aidant soit hospitalisé et qu'il ne puisse s'occuper de son proche pendant un certain temps.

## Qu'est ce que l'hébergement temporaire ?

La majorité des maisons de retraite réserve des places pour des séjours temporaires.

La personne âgée bénéficie alors des mêmes prestations que les résidents permanents : (hébergement, animations, prise en charge de la dépendance...)

## Le résident conserve son médecin traitant.

Dans de nombreux établissements, le séjour temporaire est souvent limité à trois mois par an. L'admission en EHPAD se déroule comme pour l'admission dans un hébergement permanent. Il suffit de remplir un dossier d'admission et de passer une visite de pré-admission avec le médecin coordinateur.

## Comment financer un séjour temporaire ?

Le financement peut être intégré dans le plan d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil général.

Si la personne n'est pas éligible à l'APA, mais a besoin d'aide dans une certaine mesure, elle peut avoir droit à un soutien de sa caisse de retraite.

**Voir la Liste des Accueils Temporaires  
(au verso)**



# LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (1)

## Liste des Accueils Temporaires

		Tél	Capacité	Statut
<b>Allaire</b>	EHPAD Résidence Les Ajoncs d'Or 5 rue des Bruyères - 56350	02 99 71 94 59	1	Public
<b>Baud</b>	EHPAD Résidence Le Clos des Grands-Chênes Route du Pont Augan - 56150	02 97 51 03 73	1	Public
<b>Beltz</b>	EHPAD Résidence La Villa Océane 15 rue de Kerdonnerch - 56550	02 90 74 35 35	4	Privé
<b>Brehan</b>	EHPAD Barr Héol La Touche Aguesse - 56580	02 97 38 80 06	2	Privé
<b>Caudan</b>	EHPAD Résidence Anne de Bretagne 1 rue Jean Moulin	02 97 80 51 00	1	Privé
	EHPAD Ti Aïeul Kergoff - 56850	02 97 05 71 21	3	Public
<b>Crédin</b>	EHPAD Ty Mem Bro 20 rue de la Jouanne - 56580	02 97 51 51 89	5	Public
<b>Damgan</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence de Ker Péheff 2 rue de la Plage - 56750	02 97 41 18 40	24	Privé
<b>Gourin</b>	EHPAD Résidence Menez Du Rue Ty Parc - 56110	02 97 23 43 48	1	Public
<b>Guer</b>	EHPAD de Guer 18 rue Rencontre - 56380	02 97 22 01 10	4	Public
<b>Elven</b>	EHPAD Résidence La Chaumière 1 rue du Val de Kerbiler - 56250	02 97 53 32 82	2	Public
<b>Hennebont</b>	EHPAD Ster Glas 2 rue Gérard Philippe - 56700	02 97 30 29 30	5	Public
	EHPAD La Colline Place du Calvaire - 56700	02 97 06 90 15	1	Public
<b>Lanester</b>	EHPAD Résidence Louis Aragon 1 rue Louis Aragon - 56600	02 97 76 81 35	3	Public
<b>Le Faouët</b>	EHPAD Résidence Les Asphodèles 36 rue des Bergères - 56320	02 97 23 08 99	1	Public
<b>Locmine</b>	Résidence autonomie Clémenceau Rue de Bol Avel - 56500	02 97 60 00 87	3	Public



# LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (2)

## Liste des Accueils Temporaires (suite)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Lorient</b>	Résidence Autonomie Kerquestenen 20 rue de Kerquestenen - 56100	02 97 87 21 00	1	Public
<b>Malestroit</b>	EHPAD de l'Hôpital Rue Louis Marseille - 56340	02 97 75 20 46	6	Public
<b>Mauron</b>	EHPAD Résidence Les Papillons d'Or 6 rue du Pont du Gué - 56340	02 97 22 63 86	5	Public
<b>Meneac</b>	EHPAD Résidence La Métairie Résidence la Métairie - 56490	02 97 93 30 78	1	Public
<b>Muzillac</b>	EHPAD Résidence L'Océane 22 rue René Bazin - 56190	02 97 48 60 60	1	Public
<b>Nivillac</b>	EHPAD Centre Hospitalier de Basse Vilaine 2 rue de la Piscine - 56130	02 23 10 10 08		Public
<b>Ploemeur</b>	EHPAD Résidence Ter et Mer 18 chemin de la Laiterie - 56270	02 97 86 48 40	3	Privé
<b>Ploeren</b>	Résidence Autonomie Les Charmilles 10 rue Ty Losquet - 56880	02 97 40 07 00	1	Privé
<b>Plumeliau</b>	EHPAD Résidence Au fil du Temps Rue de la Paix - 56930	02 97 51 87 50	2	Public
<b>Plumelec</b>	Résidence Autonomie La Peupleraie 1 rue du Capitaine Marianne - 56420	02 97 42 21 22	2	Public
<b>Pont Scorff</b>	EHPAD Résidence Les Couleurs du Temps 17 rue Hent Daou - 56620	02 97 30 24 50	3	Privé
<b>Port Louis</b>	EHPAD Centre Hospitalier 8 rue de Gâvres - 56290	02 97 82 28 28	6	Public
<b>Quiberon</b>	Ehpad Résidence La Rose des Vents 2 rue Bonne Fontaine - 56170	02 97 50 14 18	2	Public
<b>Rochefort en Terre</b>	EHPAD Maison d'Accueil du Grand Jardin Rue Porte Cadre - 56220	02 97 43 40 70	2	Public
<b>Saint-Avé</b>	EHPAD Résidence du Parc 2 rue René Cassin - 56890	02 97 44 58 55	2	Public
<b>Saint-Jacut Les Bains</b>	EHPAD Maison d'Accueil Angélique Le Sourd 5 rue Angélique Le Sourd - 56220	02 99 91 28 91	5	Privé



# LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (3)

## Liste des Accueils Temporaires (suite)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Saint-Jean Brevelay</b>	EHPAD Résidence Le Village de Porhoël 2 rue du Porhoël - 56660	<b>02 97 60 31 85</b>	2	Public
<b>Questembert</b>	Résidence Autonomie du Parc 6 allée Abbé Pierre - 56230	<b>02 97 26 57 12</b>	27	Public
<b>Theix</b>	EHPAD Résidence Roz Avel 3 rue de Bezit - 56450	<b>02 97 43 24 38</b>	7	Public
<b>Vannes</b>	EHPAD Résidence Mareva Les Oréades 23 rue Vincent Rouillé - 56000	<b>02 97 46 43 54</b>	1	Public
	EHPAD Résidence Beaupré Lalande 26 rue du Ricm - 56000	<b>02 97 01 37 30</b>	4	Privé



# PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPÎT

Les plateformes de répit ont pour rôle de proposer un territoire donné une offre diversifiée et coordonnée de répit et d'accompagnement aux Aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et répondant simultanément aux quatre objectifs suivants :

- Offrir du temps libéré ou « assisté » aux aidants,
- Les informer, les soutenir, les accompagner pour les aider à « faire face »,
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle des personnes malades et de leurs aidants,
- Contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes malades.

## Plateformes d'Accompagnement et de Répit / Antennes

<b>Auray</b>	<b>Antenne Auray 1</b> Espace Autonomie Santé 2 rue de Pratel BP 60125 - 56400 <b>02 97 29 20 90</b>	Mail : <a href="mailto:lerepit.coordination@mutualite29-56.fr">lerepit.coordination@mutualite29-56.fr</a> Site Web : <a href="http://lerepit56.e-monsite.com/">http://lerepit56.e-monsite.com/</a>
	<b>Antenne Auray 2</b> Résidence Domitys Les Voiles Pourpres 10 rue des Chênes 56400 <b>02 21 32 00 00</b>	Mail : <a href="mailto:lerepit.coordination@mutualite29-56.fr">lerepit.coordination@mutualite29-56.fr</a> Site Web : <a href="http://lerepit56.e-monsite.com/">http://lerepit56.e-monsite.com/</a>
<b>Brehan</b>	<b>Plateforme de Répit</b> Personne Agée Lieu-dit La Touche Aquesse 56580 <b>02 97 38 80 06</b>	Mail : <a href="mailto:contact@repitcb.org">contact@repitcb.org</a>
<b>Kervignac</b>	<b>Antenne</b> Maison de Santé 4 rue Ker Anna 56700 <b>07 85 24 56 76</b>	Mail : <a href="mailto:lerepit.coordination@mutualite29-56.fr">lerepit.coordination@mutualite29-56.fr</a> Site Web : <a href="http://lerepit56.e-monsite.com/">http://lerepit56.e-monsite.com/</a>
<b>Ploemeur</b>	<b>Antenne</b> Le Relais des Aidants Ehpad de Kerloudan 2 rue de Cornouilles 56270 <b>07 85 24 56 75</b>	Mail : <a href="mailto:lerepit.coordination@mutualite29-56.fr">lerepit.coordination@mutualite29-56.fr</a> Site Web : <a href="http://lerepit56.e-monsite.com/">http://lerepit56.e-monsite.com/</a>
<b>Vannes</b>	<b>Plateforme de Répit</b> Personne Agée EHPAD Beaupré Lalande 26 rue du RICM - 56000 <b>07 85 24 56 76</b> <b>02 97 01 38 75</b>	Mail : <a href="mailto:lerepit.coordination@mutualite29-56.fr">lerepit.coordination@mutualite29-56.fr</a> Site Web : <a href="http://lerepit56.e-monsite.com/">http://lerepit56.e-monsite.com/</a>
	<b>Antenne</b> Maison des Aidants 6 rue Charles Levens 56000 <b>02 97 01 38 75</b>	Mail : <a href="mailto:cluedo56@mutualite29-56.fr">cluedo56@mutualite29-56.fr</a> Site Web : <a href="http://lerepit56.e-monsite.com/">http://lerepit56.e-monsite.com/</a>



# MAISON DES AIDANTS

Suite à un diagnostic du territoire effectué en 2013 sur les structures de répit, les dispositifs existants en Bretagne et plus précisément dans le Morbihan, l'association Kassiopée porteuse du projet de la **Maison des Aidants** a été créée en avril 2014, elle a pour objet :

- De prévenir l'isolement social, l'épuisement des Aidants familiaux qui accompagnent un proche concerné par la maladie d'Alzheimer ou une maladie neurodégénérative,
- Proposer du répit aux Aidants, un accompagnement spécifique,
- Proposer la prise en charge de la personne aidée le temps d'un atelier,
- Participer à des actions de formation, de sensibilisation du public à la problématique des Aidants familiaux,
- Accompagner la création et la mise en place du dispositif Kassiopée/Maison des Aidants.

**Kassiopée** est adhérente de, l'association de France Alzheimer, "Association Française des Aidants" et "Bien Vieillir Ensemble 29".

Un des objectifs de l'association est de s'inscrire dans le parcours de la personne âgée sur le territoire de Lorient en collaboration et complémentarité avec les acteurs locaux.

## PROJET

L'association Kassiopée a ouvert le 18 janvier 2016, **la première Maison des Aidants en Bretagne à Caudan**.

## PUBLIC

A tout Aidant Familial en emploi ou non, accompagnant un(e) proche concerné(e) par la maladie d'Alzheimer ou toute autre maladie apparentée.

## TERRITOIRE D'INTERVENTION

La Maison des Aidants s'adresse à toute personne résidant sur le territoire de Lorient Agglomération et la communauté de communes de Blavet Bellevue Océan.

## ATELIERS

- Chant,
- Création artistique,
- Gym douce
- Bien-être
- Soutien psychologique,
- Sophrologie.



# MAISON DES AIDANTS

## JOURS/HEURES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h00.

Les matinées étant réservées aux entretiens sur rendez-vous, aux visites à domicile, au travail administratif, aux rencontres avec les partenaires.

## ADHESION

L'adhésion à l'association est de 35 euros, celle-ci permet d'avoir accès aux ateliers dans la limite des places disponibles.

### CONTACT :

MAISON DES AIDANTS  
Centre de Kerfleau  
Chemin du Pont Brûlé - 56850 CAUDAN

Tél. : 02 97 88 92 09



# UNITÉS SPÉCIFIQUES ALZHEIMER (USA)

Ces unités prennent en charge les patients atteints de troubles sévères du comportement.

L'hébergement et la prise en charge de patients souffrant de la maladie d'Alzheimer compliquée de symptômes psycho-comportementaux sont des problèmes majeurs en EHPAD.

Certains établissements proposent des unités spécifiques Alzheimer. Il existe cependant une grande hétérogénéité entre les différentes structures, en particulier dans leurs caractéristiques et leur fonctionnement.

Ces unités ont été créées pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de ce type de patients. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur les critères nécessaires à la définition des U.S.A, ni de recensement non exhaustif mené en France sur le nombre d'établissements disposant d'une ou plusieurs unités spécifiques, on en dénombrait en 2008 : 1533 disposant d'une U.S.A et 145 établissements entièrement dédiés à l'accueil des malades Alzheimer parmi les 9 895 établissements ayant accepté de répondre à la Fondation Médéric à l'origine de cette enquête.

La gestion des symptômes psycho-comportementaux s'avère très compliqué en EHPAD : errance, fugue, troubles du comportement, etc... sont à l'origine des refus d'accueil en établissement.

Il existe donc une réelle nécessité de réflexion autour de la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer et de syndromes apparentés, présentant des symptômes psycho-comportementaux en EPHAD.



# PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA)

Le Pôle d'activités et de soins adaptés permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Il propose des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions sensorielles, cognitives et leurs liens sociaux.

Ce sont pour la plupart des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'entrée dans le PASA se fait après la signature d'un accord par le résident ou un membre de sa famille. Le nombre de résidents accueillis au sein du PASA est volontairement limité pour permettre à chacun d'entre eux de recevoir une attention spécifique adaptée à leur histoire et à leur personnalité.

Des animations thérapeutiques et occupationnelles sont organisées pour maintenir les acquis et conserver l'autonomie des résidents. Des grilles d'évaluation doivent être remplies pour chaque personne et par activité afin de revoir la prise en charge ainsi qu'une éventuelle réadaptation.

## ORGANISATION PRÉVUE DU SERVICE :

L'accueil pourra être à la journée ou à la demi-journée, il se fera à la carte en fonction des besoins, des capacités, du degré de fatigue de chacun.

La prise des repas sera adaptée et guidée selon les besoins de chacun des participants. Des techniques de production culinaire ont été mises au point afin de faciliter la prise des repas telle que « manger mains », qui permet, dans le cas de troubles cognitifs modérés, de s'alimenter seul en consommant un repas complet sous forme de bouchées à grignoter.

## ADRESSE UTILE :

Mutualité Française Finistère Morbihan  
Résidence Beaupré Lalande

Rue du RICM, 56000 Vannes  
(12 places de PASA autorisées)  
Tél. : 02 97 01 37 30

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :  
[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



# UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)

L'unité d'hébergement renforcée (**UHR**), d'une capacité de 14 à 20 résidents dans les EHPAD médico-sociaux, est un lieu de vie et de soins qui fonctionne nuit et jour.

Il propose sur un même lieu l'hébergement, les soins, les activités sociales et thérapeutiques pour des résidents ayant des troubles du comportement sévères.

L'UHR est un lieu d'hébergement séquentiel pour ces personnes.

L'UHR accueille des personnes venant du domicile, de l'USLD ou de l'EHPAD dans lequel est situé l'UHR ou d'un autre établissement.

## LES UHR HÉBERGENT DES RÉSIDENTS

Souffrants de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, compliquée de symptômes psycho-comportementaux sévères qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

## RÉORIENTATION DES RÉSIDENTS

La diminution ou la disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour être compatible avec le retour dans une unité traditionnelle constituent un des critères de sortie de l'UHR.

La décision de sortie sera prise en réunion d'équipe pluridisciplinaire, sur avis, en EHPAD, du médecin coordonnateur en lien avec le médecin traitant ou en USLD, du médecin de l'unité, après information et recherche de consentement de la personne malade et en concertation avec la famille ou l'entourage proche.

**Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :**  
[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



# ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Prendre la décision d'entrer en maison de retraite n'est pas facile et cela est d'autant plus perturbant lorsqu'il s'agit d'y placer un proche. A cet instant, la culpabilité est un sentiment fréquemment ressenti devant cette obligation.

Pourtant, lorsque le maintien à domicile devient impossible, dangereux ou quand l'entourage n'est plus en mesure d'assumer correctement les soins envers son malade, il n'existe pas d'autre alternative que l'installation dans un établissement. Il faut savoir prendre une décision difficile, douloureuse même, mais cependant indispensable tant pour le bien du malade que de l'aidant sans pour autant se sentir coupable d'abandon.

Il est important d'anticiper et de prendre une décision dans le calme et la concertation (définir les principaux critères de choix), afin d'assurer la meilleure adaptation de votre proche à la vie en collectivité et, éviter ainsi une admission en urgence qui peut s'avérer traumatisante pour tous.

Aussi, il est essentiel de prendre le temps de visiter les établissements retenus dans les critères de choix avec la personne concernée et si possible, de rencontrer le directeur.

Pour bien choisir un établissement de retraite et trouver celui qui sera le mieux adapté au futur résident et à ces proches il convient d'être particulièrement attentif aux critères suivants :

## LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Rester le plus proche possible de sa résidence actuelle, se rapprocher d'une personne particulièrement ? Cette localisation est importante et il faut tenter de respecter le plus possible le choix de la personne concernée afin d'éviter un traumatisme supplémentaire. Il faut également bien vérifier l'accessibilité à l'établissement (transports en commun, voiture etc...)

## LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES :

Lors de l'évaluation des ressources du futur résident il y a lieu de tenir compte de l'ensemble de ses pensions de retraite mais également d'épargne et autres revenus éventuels.

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Elles peuvent être déterminantes dans le choix de la maison de retraite en fonction des goûts, habitudes, besoins de relations du futur résident. Y a-t-il un animateur salarié ?

## LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX :

Est-il possible de prendre un repas avec les résidents ? Peut-on participer à la vie de la Résidence ?



# ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

## LE SUIVI MÉDICAL ET LES SOINS :

Il est nécessaire de s'assurer que la prise en charge correspond bien aux besoins de la personne et de son niveau d'autonomie. Comment est assuré le suivi médical, peut-on garder son médecin traitant, que se passe-t-il en cas d'aggravation de son état de santé, comment fonctionnent les soins paramédicaux ?

## LE MÉDECIN COORDONNATEUR

Acteur stratégique en maison de retraite.

En EHPAD, le médecin coordonnateur a plusieurs rôles :

- Il donne son avis sur les admissions des patients.
- Il procède à la visite de pré-admission.
- Il évalue et classe les résidents selon leur degré de dépendance.
- Il coordonne les médecins et les intervenants para-médicaux.

Acteur stratégique d'une maison de retraite, il est médecin généraliste ou médecin spécialiste.

## L'ENVIRONNEMENT ET LE CONFORT HÔTELIER :

La résidence est-elle climatisée ? Dispose-t-elle d'un espace extérieur ouvert aux résidents (jardin, parc...), peut-on apporter son mobilier ? Comment sont préparés les repas ?

Après avoir identifié les établissements correspondant à l'ensemble des critères il est primordial de les visiter ; c'est le meilleur moyen pour choisir l'établissement qui répond aux besoins du futur résident et de ses proches. De plus cela permet de comparer les différents établissements visités.

Idéalement, visiter les Résidences choisies, aux heures de repas ou l'après-midi pendant les activités permet de mieux appréhender l'ambiance qui règne au sein des établissements.

La chambre témoin et le restaurant seront présentés mais il est important de vérifier qu'il y a bien des espaces d'intimité/salon où il est possible de passer un moment avec le résident.

Le directeur de l'établissement étant le garant de la bonne prise en charge et d'une bonne tenue de l'établissement il est particulièrement important de le rencontrer lors de la visite. Ne pas hésiter à lui faire part de ce qui est nécessaire pour le bien être du futur résident, à lui demander les documents d'informations de la Résidence (brochure de présentation, livret d'accueil, programmes d'animations, menus, journal, etc...)

Si le futur résident est encore autonome, il est important qu'il participe aux visites des établissements afin de lui laisser le choix de son nouveau lieu de vie.

**Voir la Liste EHPAD (au verso)**

		Tél	Statut
<b>Allaire</b>	EHPAD Résidence Les Ajoncs d'Or 5 rue des Bruyères - 56350	02 99 71 94 59	Public
<b>Arradon</b>	EHPAD Résidence l'Hespérie 9 impasse de Keraudran - 56610	02 97 44 72 25	Privé
	EHPAD Résidence Kerneth 6 Plessis d'Arradon - 56610	02 97 44 70 25	Public
<b>Auray</b>	EHPAD Résidence Pratel Izel Centre Hospitalier Bretagne Atlantique 2 rue du Pratel - 56400	02 97 59 38 99	Public
	EHPAD Résidence de Keriulet Centre Hospitalier Bretagne Atlantique 17 rue des Peupliers - 56400	02 97 59 38 99	Public
	EHPAD Résidence de Kerléano Centre Hospitalier Bretagne Atlantique 8 rue Georges Brassens - 56400	02 97 59 38 99	Public
<b>Baud</b>	EHPAD Résidence Le Clos des Grands Chênes Route de Pont Augan - 56150	02 97 51 03 73	Public
<b>Belz</b>	EHPAD Résidence La Villa Océane 15 rue de Kerdonnerch - 56550	02 90 74 35 35	Privé
<b>Bréhan</b>	EHPAD Ker Laouen Les Landes Beauval - 56580	02 97 38 83 84	Privé
	EHPAD Barr Héol La Touche Aguesse - 56580	02 97 38 80 06	Privé
<b>Brech</b>	EHPAD La Sagesse La Chartreuse BP 50106 - 56401	02 97 59 33 50	Privé
<b>Bubry</b>	EHPAD Résidence Louis Onorati Rue des Moulins - 56310	02 97 51 71 86	Public
<b>Carentoir</b>	EHPAD Centre Hospitalier du site de Carentoir 5 rue Abbe de la Vallière - 56910	02 99 93 70 00	Public



# EHPAD LISTE 2

		Tél	Statut
Caudan	EHPAD Résidence Anne de Bretagne 1 rue Jean Moulin - 56850	02 97 80 51 00	Privé
	HPAD Résidence Ti Aïeul Kergoff - 56850	02 97 05 71 21	Public
	EHPAD Résidence Le Belvédère Impasse du Professeur Cassin - 56850	02 97 05 67 83	Public
Clequerec	EHPAD Résidence Belle Etoile Rue Monseigneur Jan - 56480	02 97 38 11 64	Public
Credin	EHPAD Résidence Ty Men Bro 20 rue de la Jouanne - 56580	02 97 51 51 89	Public
Elven	EHPAD La Chaumière 1 rue du Val de Kerbiler - 56250	02 97 53 32 82	Public
Etel	EHPAD Men Glaz 39 rue Brizeux - 56410	02 97 55 30 80	Public
Ferel	EHPAD Résidence Le Florilège 56 rue de Gobun - 56130	02 56 50 30 79	Public
Gourin	EHPAD Résidence Menez Du Rue Ty Parc - 56110	02 97 23 43 48	Public
Grand Champ	EHPAD Résidence de Lanvaux 31 rue des Tilleuls - 56639	02 97 66 78 64	Public
Groix	EHPAD Résidence Ty Laouen Kermunition - 56590	02 97 86 61 58	Public
Guemene Sur Scorff	EHPAD de l'Hôpital local Rue Emile Mazé - 56160	02 97 28 51 51	Public
Guer	EHPAD Résidence de Guer 18 rue Rencontre - 56380	02 97 22 01 10	Public
Guidel	EHPAD Résidence Kerélys Guidel 41 rue de l'Océan - 56520	02 97 65 35 45	Privé
Guilliers	EHPAD Résidence les Blés d'Or 7 route des Chenots BP 9 - 56490	02 97 74 40 54	Public
Hennebont	EHPAD Résidence La Colline Place du Calvaire - 56700	02 97 06 90 15	Public
	EHPAD Résidence Eudo de Kervilio Rue François Le Vouëdec - 56700	02 97 06 90 62	Public
	EHPAD Résidence Ster Glas 2 rue Gérard Philippe - 56700	02 97 30 29 30	Public
	EHPAD Résidence Sainte-Marie Le Bouetiez - 56700	02 97 36 20 81	Privé

		Tél	Statut
<b>Ile aux Moines</b>	EHPAD Résidence Léon Vinet Rue de l'Eglise - 56780	02 97 26 37 26	Public
<b>Inzinzac Lochrist</b>	EHPAD Résidence La Sapinière Rue du Lann Blen - 56650	02 97 36 90 12	Public
<b>Josselin</b>	EHPAD Centre Hospitalier 21 rue Saint-Jacques - 56120	02 97 73 13 13	Public
<b>Landevant</b>	EHPAD Résidence Keréllys 20 rue de la Gare - 56690	02 97 59 11 01	Public
<b>Lanester</b>	EHPAD Résidence Jean Le Coutaller Rue Jean le Coutaller - 56600	02 97 76 74 00	Public
	EHPAD Résidence Les Hermines 14 rue de Kergreis - 56600	02 97 89 29 49	Privé
	EHPAD Résidence Keréllys 10 avenue du Général De Gaulle - 56600	02 97 81 05 11	Privé
<b>La Gacilly</b>	EHPAD sur 3 sites 15 rue le Laurier Vert - 56200	02 99 08 12 48	Public
<b>Languidic</b>	EHPAD Résidence Le Marégo Le Marégo - 56440	02 97 65 23 98	Public
<b>La Trinité Sur Mer</b>	EHPAD Résidence Tal Ar Mor Route d'Auray - 56470	02 97 59 57 86	Public
<b>Le Faouet</b>	EHPAD Résidence Asphodèles 36 rue des Bergères BP 52 - 56320	02 97 23 08 99	Public
<b>Le Palais</b>	EHPAD de l'Hôpital Quai Gambetta - La Vigne - 56360	02 97 31 48 48	Public
<b>Locmiquelic</b>	EHPAD Résidence Le Glouahec 90 rue du Général De Gaulle - 56570	02 97 33 42 46	Public
<b>Lorient</b>	EHPAD Résidence Keréllys 1 rue Nelson Mandela - 56100	02 97 37 20 10	Privé
	EHPAD Résidence Edillys 1 rue Saint-Marcel - 56100	02 97 87 88 44	Privé
	EHPAD Résidence Kervénanec 1 place Pomel - 56100	02 97 88 29 40	Public
	EHPAD Résidence La Maison des Tamaris 52 rue de Kerjulaude - 56100	02 97 37 37 86	Privé
	EHPAD Résidence La Lorientine 21 rue Etienne Dolet - 56100	02 97 84 41 00	Privé

		Tél	Statut
<b>Malestroit</b>	EHPAD Hôpital de Malestroit 2 rue Louis Marseille - 56140	02 97 75 20 46	Public
<b>Mauron</b>	EHPAD Résidence Les Papillons d'Or 6 rue du Pont du Gué - 56340	02 97 22 63 86	Public
	EHPAD Résidence Virginie Danion 2 bis Grande Rue - 56340	02 97 74 55 20	Privé
<b>Meneac</b>	EHPAD Résidence La Métairie Rue de la Métairie - 56490	02 97 93 30 78	Public
<b>Muzillac</b>	EHPAD l'Océane 22 rue René Bazin - 56190	02 97 48 60 60	Public
<b>Nivillac</b>	EHPAD Centre Hospitalier de Basse Vilaine 2 rue de la Piscine - 56130	02 23 10 10 08	Public
<b>Noyal Pontivy</b>	EHPAD Résidence Ty Noal Rue du Coquen - 56920	02 97 38 31 62	Public
<b>Ploërmel</b>	EHPAD Résidence Saint-Antoine 1 avenue de Châteaubriand - 56800	02 97 74 04 20	Public
	EHPAD Centre Hospitalier 7 rue du Roi Arthur - 56800	02 97 73 26 26	Public
	EHPAD Résidence Kerélys 33 rue Caporal René Dejean - 56800	02 97 72 17 40	Privé
<b>Ploemeur</b>	EHPAD Résidence Kerbernes Kerbernes - 56270	02 97 06 99 66	Public
	EHPAD Résidence Kerloudan Parc de Kerloudan - 56270	02 97 86 17 00	Privé
	EHPAD Résidence Le Divit 18 rue du Divit - 56274	02 97 87 30 00	Privé
	EHPAD Résidence Ter et Mer 18 chemin de la Literie - 56270	02 97 86 48 40	Privé
<b>Plouay</b>	EHPAD Résidence Louis Ropert 1 allée des Tilleuls - 56240	02 97 33 30 85	Public
<b>Plouray</b>	EHPAD Résidence du Midi 14 bis rue du Midi - 56770	02 97 34 80 00	Public
<b>Plumeliau</b>	EHPAD Résidence au Fil du Temps Rue de la Paix - 56930	02 97 51 87 50	Public



# EHPAD LISTE 5

		Tél	Statut
<b>Plumelin</b>	EHPAD Sainte-Famille Kermaria - 56500	02 97 61 01 10	Privé
<b>Pluneret</b>	EHPAD Résidence Kerélys 1 rue Marie Curie - 56400	02 97 59 36 00	Public
<b>Pluvigner</b>	EHPAD Résidence Porh Ker 4 rue Hent Guir - 56330	02 97 59 00 59	Public
<b>Pont Scorff</b>	EHPAD Résidence Les Couleurs du Temps 17 RUE Hent Daou - 56620	02 97 30 24 50	Privé
<b>Pontivy</b>	EHPAD Liott 118-120 rue Nationale - 56300	02 97 25 28 75	Public
	EHPAD Résidence Pascot 3 rue de la Plage - 56300	02 97 25 44 08	Public
	EHPAD Résidence Saint-Dominique 9 rue de Châteaubriand - 56300	02 97 28 55 00	Privé
	EHPAD Résidence Kervenoël 10 avenue des Otages - 56306	02 97 07 15 15	Public
<b>Port Louis</b>	EHPAD Centre Hospitalier 8 rue du Gâvres - 56290	02 97 82 28 28	Public
<b>Questembert</b>	EHPAD Résidence du Bois Joli 14 rue du Bois Joli - 56230	02 97 26 10 05	Public
<b>Queven</b>	EHPAD Résidence les Océanides 2 rue du Professeur Jérôme Lejeune - 56530	02 97 05 14 01	Privé
<b>Quiberon</b>	EHPAD Résidence La Rose des Vents 2 rue Bonne Fontaine - 56170	02 97 50 14 18	Public
<b>Rochefort en Terre</b>	EHPAD Maison d'accueil du Grand Jardin Rue Porte Cadre - 56220	02 97 43 40 70	Public
<b>Sérent</b>	EHPAD Résidence Les Deux Roches Rue des Tilleuls - 56460	02 97 75 92 69	Public
<b>Saint-Anne d'Auray</b>	EHPAD Lann Eol (fusion EHPAD Ker Anna et EHPAD Sainte Marie - 2 sites) 4 rue Abbé Allanic 7 rue de Ker Anna - 56400	02 97 58 55 00	Public

		Tél	Statut
<b>Saint-Avé</b>	EHPAD Résidence du Parc 2 rue René Cassin - 56890	02 97 44 58 55	Public
	EHPAD Résidence Arc-en-ciel 22 rue de l'Hôpital - 56890	02 97 54 49 65	Public
	EHPAD Résidence Plaisance 2 rue Stéphane Faye - 56890	02 97 45 50 38	Privé
<b>Saint-Jacut Les Pins</b>	EHPAD Maison d'accueil Angélique Le Sourd 5 rue Angélique Le Sourd - 56220	02 99 91 28 87	Privé
<b>Saint-Jean Brevelay</b>	EHPAD Résidence Le Village de Porhoël 2 rue du Porhoël - 56660	02 97 60 31 85	Public
<b>Sarzeau</b>	EHPAD Résidence Pierre de Francheville Allée du Bois « Le Bas Pâtis » 56370	02 97 41 81 73	Public
	EHPAD Résidence Korian Les Deux Mers 15 rue Adrien Régent - 56370	02 97 41 80 81	Privé
<b>Theix</b>	EHPAD Résidence Roz Avel 3 rue de Bezit - 56450	02 97 43 24 38	Public
<b>Vannes</b>	EHPAD Résidence Beaupré La Lande 26 rue du RICM - 56000	02 97 01 37 30	Privé
	EHPAD Résidence Edilys 34 rue Saint Patern - 56000	02 97 54 38 00	Privé
	EHPAD Résidence Keréllys 2 allée Prad Douar - 56000	02 97 48 45 80	Privé
	EHPAD Résidence Les Maisons Du Lac 20 bd Général Maurice Guillaudot - 56000	02 97 01 41 95	Public
	EHPAD Résidences MAREVA 26 rue Vincent Rouillé - 56000	02 97 46 43 54	Public
	EHPAD Résidence Orpéa « Cliscouët » 27 rue de Ty Coët - 56000	02 97 46 48 48	Privé
	EHPAD Résidence Sabine de Nanteuil 2 rue Auguste Renoir - 56000	02 97 01 65 65	Public
	EHPAD Résidence Villa Tohannic 22 rue Pierre Maréchal - 56000	02 56 63 01 00	Privé



# UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR

L'unité de court séjour gériatrique prend en charge en hospitalisation complète des patients gériatriques, généralement âgés de 75 ans et plus, se caractérisant par la coexistence de plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et /ou psychique ou d'un risque de dépendance majeure.

L'unité de court séjour gériatrique dispose d'un savoir-faire gériatrique, permettant une approche globale des patients, appropriée à leur polypathologie et/ou à leur risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

Ces unités de court séjour gériatrique viennent compléter les unités existantes.

Les admissions, du ressort du médecin, ne se font que sur avis médical. La durée du séjour est proche d'un mois environ.

**Voir liste des unités de soins gériatrique  
court séjour et SSR (Soins de suite  
et de réadaptation) au verso**



# LISTE DES UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR ET SSR (1)

## Unités de soins gériatriques court séjour + SSR (Unités de soins et de réadaptation)

		Tél
<b>Auray</b>	Domitys Les Voiles Pourpres Rue des Chênes - 56400	02 21 32 00 00
	SSR Hôpital Le Pratel 2 rue du Pratel - 56400	02 97 56 42 42
<b>Carentoir</b>	SSR Hôpital Local Rue Abbé de la Vallière - 56910	02 99 08 81 82
<b>Carnac</b>	Centre de Thalassothérapie Avenue des Salines - 56340	02 97 52 04 44
<b>Colpo</b>	SRR Domaine de Korn er Houët - 56390	02 97 66 32 00
<b>Guemene Sur Scorff</b>	SSR Hôpital Local Rue Emile Maze - 56160	02 97 28 51 51
<b>Guidel</b>	Centre de Post-Cure Kerdudo Les Cinq Chemins - 56520	02 97 02 95 45
<b>Hennebont</b>	Chbs Site de Kervilio Rue François Le Vouëdec - 56700	02 97 06 90 62
<b>Josselin</b>	SSR Hôpital Local Rue Saint-Jacques - 56120	02 97 73 13 13
<b>Lanester</b>	Domitys Les Jardins d'Eole 7 rue Anatole France - 56600	02 97 80 25 00
	Maison de Convalescence Keraliquen 44 rue Emile Combes - 56600	02 97 76 03 06
<b>La Roche Bernard</b>	SSR Hôpital Local Rue de la Fontaine - 56130	02 99 90 61 20
<b>Le Faouet</b>	SSR Hôpital Local 36 rue des Bergères - 56320	02 97 23 08 99
<b>Le Palais</b>	SSR Le Palais Hôpital Local - 56360	02 97 31 48 48



# LISTE DES UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR ET SSR (2)

## Unités de soins gériatriques court séjour + SSR

		Tél
<b>Lorient</b>	SSR Le Phare 1 rue Alphonse Tanquy - 56100	02 97 21 22 94
	Centre Hospitalier Bodelio 27 rue Docteur Lettry - 56300	02 97 64 90 00
	SSR Hôpital Local 2 rue Louis Marseille - 56140	02 97 75 20 46
<b>Malestroit</b>	SSR Hôpital Local Clinique Mutualiste De La Porte De 3 rue Colbert De La Croix - 56320	02 97 64 80 00
	Clinique Des Augustines 4 Faubourg Saint-Michel - 56140	02 97 73 18 00
<b>Nivillac</b>	Centre Hospitalier de Basse-Vilaine 2 rue de la Piscine - 56130	02 23 10 10 00
<b>Ploermel</b>	Centre Hospitalier 7 rue du Roi Arthur - 56800	02 97 73 26 26
	Centre Mutualiste de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle Kerpape BP 78 - 56275	02 97 82 60 60
<b>Ploemeur</b>	Maison de Santé Spécialisée Le Divit 18 rue du Divit - 56270	02 97 87 30 00
	SSR Moyen Séjour Kerbernes Lieu Dit Kerbernes - 56270	02 97 06 99 70
<b>Pontivy</b>	Centre de Moyen Séjour Avenue des Otages - 56300	02 97 07 15 15
<b>Riantec</b>	Ch Port Louis Rue Kerdurand - 56670	02 97 11 01 11
<b>Quiberon</b>	Thalassa Boulevard De Goulvars - 56170	02 97 50 20 00
<b>Vannes</b>	SSR Hôpital Chubert 20 Boulevard Guillaudot - 56000	02 97 01 41 41



# UNITÉS COGNITIVO COMPORTEMENTALES (UCC)

Une **UCC** est une unité de 10 à 12 lits au sein d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SRR)

## OBJECTIF D'UNE UCC :

- Stabiliser les troubles de comportement, grâce à un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale
- Assurer les soins à l'origine de la situation de crise en l'absence d'une indication de court séjour en spécialité d'organe ou de réanimation.

L'UCC dispose de locaux adaptés, de personnels spécifiques (psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, assistante de gérontologie,...) et d'un accès à du temps de psychiatre.

Son but est de permettre le retour du patient à son domicile.

## PERSONNES CONCERNÉES ?

Les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, présentant l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- mobilité (patient valide)
- agressivité
- troubles du comportement (hyperémotivité, hallucinations, troubles moteurs, agitation, troubles du sommeil graves.)

L'orientation de patients en UCC est faite soit par le médecin traitant quand le malade est à domicile, soit par le médecin responsable du service court séjour gériatrique après la réalisation d'un bilan médical approprié.

### UCC dans le Morbihan :

Centre hospitalier de Bretagne Sud  
5 avenue de Choiseul  
56322 Lorient

Tél. : 02 97 06 90 90



# UNITÉS DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD)

L'**USLD** est une structure pour les personnes en perte totale d'autonomie. Ces unités dépendent des centres hospitaliers et sont spécifiquement réservées aux personnes fortement dépendantes dont l'état de santé demande une surveillance médicale constante, des soins permanents et un suivi médical particulier, c'est donc bien plus qu'une pension complète avec hébergement alimentation et animations. Ces personnes âgées ne peuvent donc plus vivre seules et donc s'assumer.

La durée moyenne d'un séjour en USLD est d'un an et demi.

## FORMALITÉS D'ADMISSION EN USLD :

L'admission en USLD se fait sur dossier comprenant une partie médicale et une partie administrative.

### • **Partie médicale :**

Le dossier doit comporter un certificat médical établi par le médecin traitant ou le médecin hospitalier, l'admission se fera après avis du médecin de l'établissement concerné et/ou de la commission d'admission.

En général, le dossier médical de demande d'admission rempli par le médecin traitant précise les traitements en cours ainsi que l'état de santé du futur résident. Une grille AGGIR est jointe au dossier.

### • **Partie administrative :**

Le dossier devra être complet et accompagné des pièces justificatives.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LES USLD :

Les moyens médicaux en USLD sont beaucoup plus importants et renforcés que ceux concernant les EHPAD, car les patients sont en perte totale d'autonomie :

- Hébergement en chambre individuelle sauf pour les établissements les plus anciens
- Une aide continue de la vie quotidienne est assurée par le personnel soignant
- Un service de restauration complet
- L'entretien du linge personnel
- La surveillance médicale, des soins infirmiers et de « nursing »
- Une présence 24h/24
- Des animations.

## TARIFS EN USLD :

Sous certaines conditions, certains des frais peuvent être pris en charge partiellement ou totalement par l'aide sociale si l'établissement est habilité :

- Les dépenses de soins sont prises en charge par l'assurance maladie.



# UNITÉS DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD)

## Liste de Soins Longue Durée (USLD)

		Tél
<b>Auray</b>	EHPAD USLD Résidence Pratel Izel Hôpital du Pratel CHBA 2 rue du Pratel - 56400	02 97 29 22 42
<b>Brehan</b>	EHPAD Barr Héol BP 11 58 rue de Jean de Beaumanoir - 56580	02 97 38 80 06
<b>Hennebont</b>	EHPAD USLD Centre de Gérontologie Clinique Eudo de Kervilio CHBS Toul Douar avenue du 8 Mai 1945 - 56700	02 97 06 90 62
<b>Josselin</b>	EHPAD USLD Hôpital Local 21 rue Saint Jacques - 56120	02 97 73 13 13
<b>Lanester</b>	USLD Prat Ar Mor Avenue de Prat Ar Mor - 56600	02 97 76 64 18
<b>Le Palais</b>	EHPAD La Vigne USLD La Saline Hôpital Local Yves Lanco Quai Gambetta - 56360	02 97 31 48 48
<b>Malestroit</b>	EHPAD USLD Hôpital Local de Malestroit 2 rue Louis Marsillé - 56140	02 97 75 20 46
<b>Ploemeur</b>	EHPAD USLD Centre de Gérontologie Clinique de Kerbernes CHBS Chemin de Kerbernes - 56270	02 97 06 99 70
<b>Ploërmel</b>	EHPAD CH Alphonse Guérin CH2P 7 rue du Roi Arthur - 56804	02 97 73 26 26
<b>Pontivy</b>	EHPAD Résidence Jeanne de Kervénoaël Route de Guémené BP 23 - 56306	02 97 07 15 15
<b>Port-Louis</b>	EHPAD de Port-Louis Riantec 8 rue de Gâvres - 56290	02 97 82 28 28
<b>Riantec</b>	Hôpital de Port Louis Rue de Kerdurand - 56670	02 97 82 28 00
<b>Saint-Avé</b>	EHPAD USLD Résidence Arc-en-Ciel EPSM Morbihan Rue de la Gare - 56890	02 97 54 49 65
<b>Vannes</b>	EHPAD USLD Les Maisons du Lac CHBA 20 boulevard Général Maurice Guillaudot 56017 Cedex	02 97 01 41 41

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :  
[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



# SOINS PALLIATIFS

- La dépendance est financée par l'APA
- L'hébergement et les repas sont à la charge du patient.

Les soins palliatifs sont des soins actifs, évolutifs, délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de prévenir et de soulager les douleurs physiques et tout autre symptôme inconfortable (nausées, constipation ou encore anxiété), mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle par une prise en charge pluridisciplinaire dans le respect de la personne humaine.

Ils s'adressent au malade en tant que personne, à domicile ou en institution, ainsi qu'à sa famille et à ses proches.

## RÔLE DES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie évolutive grave ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale.

Il est important de comprendre que les soins palliatifs ne sont pas le synonyme de «soins de fin de vie» comme cela est trop souvent compris, bien que les soins terminaux soient des soins palliatifs. Ainsi, les patients bénéficiant de ces soins sont aussi ceux qui ont l'espérance de vivre encore plusieurs mois ou quelques années avec une qualité de vie acceptable malgré la présence d'une maladie inéluctablement évolutive.

On dit souvent des soins palliatifs qu'ils sont « tout ce qu'il reste à faire, quand il n'y a plus rien à faire ». Autrement dit, pour un malade recevant des soins palliatifs, l'objectif est la lutte contre tous les symptômes inconfortables qui découlent de cette maladie, dont la douleur, la fatigue, l'anorexie et l'expression de la souffrance globale.

Les soins palliatifs cherchent à limiter les ruptures de prise en charge en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin.

Les proches sont aussi accompagnés dans la compréhension de la maladie de leur proche et in fine dans leur cheminement de deuil.

Les autres aspects, sociaux notamment, mais aussi spirituels, sont pris en compte.

**CONTACTS : (VOIR AU VERSO)**



# SOINS PALLIATIFS

## CONTACTS

### UNITÉS DE SOINS PALLIATIFS

#### Réseaux

<b>Pontivy</b>	Réseaux de Soins Palliatifs du Centre Bretagne (RPCB)	02 97 07 02 54
<b>Saint-Avé</b>	PTA Appui aux Professeurs de Santé Vannes-Muzillac	02 97 48 97 97

### UNITÉS DE SOINS PALLIATIFS

<b>Malestroit</b>	USP Clinique des Augustines	02 97 73 18 88
<b>Ploemeur</b>	USP Etablissement de Santé Le Divit	02 97 87 30 48

### LISTE SOINS PALLIATIFS

<b>Colpo</b>	LISP SSR	02 97 66 32 13
<b>Guémené</b>	LISP Hôpital	02 97 28 51 50
<b>Sur Scorff</b>	Le Palais LISP Hôpital de Belle Ile	02 97 31 48 52
<b>Lorient</b>	LISP CHBS Site de Scorff	02 97 06 72 52
<b>Loudéac</b>	LISP (SSR) CHCB	02 96 25 35 01
<b>Ploermel</b>	LISP CH	02 97 73 26 26
<b>Port-Louis</b>	LISP CH	02 97 82 28 08
<b>Vannes</b>	LISP CH CHBA LISP Clinique Océane	02 97 01 48 25 02 97 62 57 42

### EQUIPES MOBILES SOINS PALLIATIFS

<b>Lorient</b>	EMSP CHBS	02 97 06 72 52
<b>Pontivy</b>	EMSP CHCB	02 97 79 00 30
<b>Vannes</b>	EMSP CHBA	02 97 01 42 81



# SOINS PALLIATIFS

## BÉNÉVOLES

Lorient	Association ASP du Pays de Lorient-Caudan <a href="mailto:asp56lorient@orange.fr">asp56lorient@orange.fr</a>	09 67 34 01 83 06 77 99 98 29
	Association JALMALV-Morbihan-Lorient <a href="mailto:jalmalv56@free.fr">jalmalv56@free.fr</a>	02 97 64 32 26
Riantec	Association Palliantec <a href="mailto:jphenrio@wanadoo.fr">jphenrio@wanadoo.fr</a>	02 97 33 88 73 06 31 05 81 00
Vannes	Association ASP 56 - Pays de Vannes <a href="mailto:asp56paysdevannes@orange.fr">asp56paysdevannes@orange.fr</a>	02 97 40 89 52 06 75 28 47 84



# HÔPITAL DE JOUR

Un hôpital de jour est un établissement, ou une partie d'établissement hospitalier, qui accueille ses patients durant une matinée, un après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou des examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisés plusieurs jours, dans le cadre de maladies chroniques le plus souvent.

Les hôpitaux de jours sont de plus en plus nombreux, car ils permettent de désengorger les services hospitaliers tout en offrant un certain confort aux malades. De plus ils ne sont plus obligés d'être hospitalisés pour la même efficacité en termes de soins.

## Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit en psychiatrie

L'hospitalisation de jour constitue une alternative à l'hospitalisation complète et se caractérise, à cet égard, par des soins polyvalents et intensifs prodigués dans la journée, le cas échéant mis en œuvre à temps partiel, par exemple, sur une partie de journée ou par séquences de un ou plusieurs jours par semaine. A l'appui de projets individualisés de prise en charge, des activités polyvalentes et collectives sont privilégiées alors que les temps de prise en charges individuelles, qui doivent rester minoritaires, doivent permettre notamment une réévaluation périodique de la prise en charge du patient, afin d'éviter toute chronicisation et d'introduire, dès que possible, les éléments de préparation à la sortie et à la réinsertion.

## Organisation de la structure

Les heures et les jours de l'unité doivent être déterminés en cohérence avec le projet thérapeutique annoncé et clairement indiqués.

L'unité doit être aisément identifiable pour les usagers et faire l'objet d'une organisation spécifique, notamment sur le plan des locaux et des effectifs.

Elle dispose de moyens en locaux, en matériel et en personnel suffisants en qualité et en quantité pour permettre, en fonction du type et du volume des programmes d'assurer :

- L'accueil et la prise en charge des patients et de ceux qui les accompagnent
- L'organisation et la mise en œuvre optimale des programmes thérapeutiques adaptés à l'état de chaque patient.

Pendant la durée de la prise en charge en hospitalisation de jour ou de nuit, les locaux, le matériel et les personnels sont affectés exclusivement à cette activité et ne peuvent être utilisés simultanément pour aucune autre activité ou prise en charge.

Afin de garantir une organisation lisible de la structure pour les patients et leur entourage, les modalités d'organisation et de prise en charge sont formalisées à travers le règlement intérieur et le livret d'accueil.

**Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :**  
[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



# FOYER LOGEMENT RÉSIDENTE AUTONOMIE PETITE UNITÉ DE VIE

## Le foyer logement ou résidence autonomie : une nouvelle étape dans la vie.

Un logement individuel est rarement adapté au rythme et aux contraintes de vie d'une personne âgée. Souvent devenu trop grand, le logement présente de surcroît des facteurs de risque et de fatigue inutile (escaliers trop raides, salle de bains inadaptée, etc...).

C'est une bonne solution pour aborder le vieillissement avec plus de sérénité. Ce sont généralement les CCAS qui gèrent ces structures le plus proche de chez vous.

Il se compose d'un ensemble d'appartements (studio ou 2 pièces) qui peuvent accueillir des personnes seules ou des couples mariés ou pacsés.

Ces structures sont plus particulièrement destinées aux personnes âgées autonomes dans leur vie quotidienne et à revenu relativement modeste.

L'appartement est aménagé avec votre propre mobilier. Vous disposez de toutes les commodités d'un appartement individuel (coin cuisine, salle de bain individuelle...).

Ces logements se sont modernisés et se sont adaptés pour sécuriser l'environnement de vie et minimiser les risques de chute ou d'accident domestique.

Ils mettent également, à titre facultatif, tout un ensemble de prestations pour faciliter la vie de la personne âgée (ménage, blanchisserie, service de restauration).

Des lieux de vie commune et des animations permettent également de rompre l'isolement.

**Voir liste des foyers logements  
au verso**



# FOYER LOGEMENT RÉSIDENTE AUTONOMIE PETITE UNITÉ DE VIE (1)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Auray</b>	Résidence autonomie Le Boceno 4 rue du Docteur Laënnec - 56400	02 97 24 23 72	80	Public
<b>Arzon</b>	Résidence Autonomie Er Votenn Vras Rue de la Gendarmerie - 56640	02 97 53 83 14	46	Public
<b>Carentoir</b>	Résidence Autonomie La Vallières 7 rue Abbé de La Vallières- 56910	02 99 08 83 63	51	Public
<b>Carnac</b>	Résidence Autonomie Anne Le Rouzic 20 chemin de Pouldevé - 56340	02 97 52 04 24	61	Public
<b>Concoret</b>	Résidence Autonomie Le Val aux Fées Le Val aux Fées - 56430	02 97 22 61 25	48	Public
<b>Damgan</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence de Ker Péheff 2 rue de la Plage - 56750	02 97 41 18 40	24	Privé
<b>Gâvres</b>	Résidence Autonomie Stiren Er Mor 56 rue de l'Eglise - 56680	02 97 82 55 26	67	Public
<b>Guemene sur Scorff</b>	Résidence Autonomie Clair Logis Rue Emile Mazé - 56160	02 97 39 36 33	39	Public
<b>Guer</b>	Résidence Autonomie Foyer Logement 3 rue du Manoir Saint-Gurval - 56380 PUV (Petite unité de vie)	02 97 22 01 10	19	Public
<b>Guern</b>	Résidence de La Sarre 4 rue du Couvent - 56310	02 97 27 78 35	24	Privé
<b>Guidel</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence Saint-Maurice 19 Kerlaita - 56520	02 97 65 93 30	24	Public
<b>Josselin</b>	Résidence Autonomie La Pommeraie Rue Guéthennoc - 56120	02 97 22 30 92	49	Public
<b>La Chapelle Caro</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence Emmanuel Bono 4 rue Jules Ferry - 56460 PUV (Petite Unité de Vie)	02 97 74 70 89	24	Public
<b>Landevant</b>	Résidence Kandélylys 14 rue Saint Nicolas - 56690	02 97 56 99 99	24	Privé
<b>Lanester</b>	Résidence Autonomie Louis Aragon 1 rue Louis Aragon - 56600	02 97 76 81 35	65	Public



# FOYER LOGEMENT RÉSIDENTE AUTONOMIE PETITE UNITÉ DE VIE (2)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Larmor Plage</b>	Résidence Autonomie Du Phare Rue du Petit Phare - 56260	02 97 33 73 14	57	Privé
	Résidence Autonomie Kerderff 9 rue de l'Etang - 56260	02 97 65 53 12	71	Public
<b>La Vraie Croix</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence de l'Etang 1 rue de l'Etang - 56250	02 97 67 20 56	24	Public
<b>Le Faouët</b>	Résidence Autonomie Les Asphodèles 34 bis rue des Bergères - 56320	02 97 23 03 32	51	Public
<b>Le Roc Saint-André</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence de l'Oust 7 route de Josselin - 56460	02 97 74 81 86	24	Public
<b>Locmine</b>	Résidence Autonomie Résidence Clémenceau Rue de Bod Avel - 56500	02 97 60 00 87	61	Public
<b>Lorient</b>	Résidence Autonomie Kerquestenen 20 rue de Kerquestenen - 56100	02 97 87 21 00	83	Public
	Résidence Autonomie Agora Lefort 36 rue Capitaine Lefort - 56100	02 97 21 08 62	66	Privé
<b>Malestroit</b>	Résidence Autonomie Résidence du Val d'Oust 8 rue Louis Marsille - 56140	02 97 75 13 41	48	Public
<b>Merlevenez</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence Le Verger 8 rue de la Mairie - 56700	02 97 65 77 97	18	Public
<b>Melrand</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence Les Fontaines 5 rue Saint Laurent - 56310	02 97 39 59 68	24	Public
<b>Missiriac</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence des Ormes Le Bourg - 56140	02 97 75 11 59	12	Privé
<b>Moreac</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence des Ajoncs Rue de Saint-Cyr - 56500	02 97 44 25 63	24	Privé



# FOYER LOGEMENT RÉSIDENTE AUTONOMIE PETITE UNITÉ DE VIE (3)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Nivillac</b>	Résidence Autonomie Les Métairies 4 allée Jean Baucherel - 56130	02 99 90 62 35	61	Public
<b>Plescot</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence La Chesnaie 14 rue Sainte-Anne - 56890	02 97 61 99 76	24	Privé
<b>Pleucadeuc</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence Pierre Méha 5 avenue des Sports - 56140	02 97 26 96 22	24	Privé
<b>Pleugriffet</b>	PUV (Petite Unité de vie) Résidence du Lac 9 rue du Docteur Laënnec - 56120	02 97 22 48 35	24	Privé
<b>Ploemeur</b>	Résidence Autonomie Pierre et Marie Curie 3 Square Jean-Mabic - 56270	02 97 86 40 71	32	Public
<b>Ploerdut</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence de l'Arcoat 5 rue de l'Arcoat - 56160	02 97 39 42 08	24	Privé
<b>Ploeren</b>	Résidence Autonomie Les Charmilles 10 rue Ty Losquet - 56880	02 97 40 07 00	42	Public
<b>Ploermel</b>	Résidence Autonomie Kandéllys 17 rue du Val - 56800	02 97 74 29 29	24	Privé
<b>Plouhinec</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence Les Dunes 18 rue du Park Ségal - 56680	02 97 30 28 90	24	Privé
<b>Plumelec</b>	Résidence Autonomie La Peupleraie 1 rue du Capitaine Marianne - 56420	02 97 42 21 22	66	Public
<b>Questembert</b>	Résidence Autonomie du Parc 6 allée Abbé Pierre - 56230	02 97 26 57 12	27	Public
<b>Quiberon</b>	Résidence Autonomie Les Dunes 2 rue Bonne Fontaine - 56170	02 97 50 01 60	34	Public
<b>Saint-Anne d'Auray</b>	EHPA Maison Saint-Joaquim 3 rue de Locmaria - 56400	02 97 57 64 74	50	Privé
<b>Saint-Avé</b>	EHPA Maison de Kérozer 22 allée de Kérozer - 56890	02 97 44 40 00	47	Privé
<b>Saint-Gonnerly</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Maison de la Rigole d'Hilvern 18 rue des Deux Ponts - 56920	02 97 38 42 23	24	Public



# FOYER LOGEMENT RÉSIDENTE AUTONOMIE PETITE UNITÉ DE VIE (4)

		Tél	Capacité	Statut
<b>Saint-Marcel</b>	PUV (Petite Unité de Vie) Résidence des Chênes 4 rue de la Bouie - 56140	02 97 75 28 21	23	Public
<b>Sarzeau</b>	Résidence Autonomie Les Chênes 11 rue du Beg Lann - 56370	02 97 48 05 27	27	Public
<b>Séné</b>	Résidence Autonomie de Penhoët Rue des Marronniers - 56860	02 97 66 99 99	54	Public
<b>Vannes</b>	Résidence Autonomie Pasteur 2 rue Pasteur - 56000	02 97 01 65 55	47	Public



# DOMICILES PARTAGÉS

De nombreuses communes du Morbihan ont mis en œuvre la construction d'un logement appelé «le domicile partagé», habitat adapté à la perte d'autonomie, où les colocataires bénéficient d'assistantes de vie jour et nuit.

Pour y accéder, il faut s'adresser au centre communal d'action sociale (CCAS) qui en est le gestionnaire. (Cf. liste).

**L'objectif est d'accueillir des personnes âgées désorientées, qui en raison de leur perte d'autonomie, ne peuvent plus vivre sans l'aide d'assistant(e)s de vie 24 heures sur 24.**

Il s'agit de préserver et de favoriser l'autonomie des personnes âgées, de respecter leur rythme de vie, de prendre en compte leurs besoins, de conserver et entretenir leurs relations sociales et familiales, de les accompagner, si possible jusqu'à la fin de la vie, dans les meilleures conditions de confort matériel et psychologique.

## **Les personnes accueillies :**

Ce logement est conçu pour des personnes âgées désorientées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou autre maladie apparentée, et ne pouvant plus vivre seules chez elles.

Prenant le relais des aidants familiaux, les assistant(e)s de vie accompagnent la personne dans sa vie quotidienne, et ce, dans un climat familial.

La personne doit présenter une désorientation reconnue par un médecin qui se concrétise, en général, par une évaluation en Gir 4 ou 3 pour l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), délivrée par la direction départementale des interventions sanitaires et sociales (DGISS) du Conseil départemental.

La personne doit être représentée juridiquement (habilitation familiale, tutelle...). Si ce n'est pas le cas, une demande de protection juridique doit être formulée avant l'installation au domicile partagé.

## **Le logement :**

Ce logement est prévu pour 8 personnes âgées afin d'être partagé en colocation. Il comporte un espace privé par personne, chambre meublée par chacun avec un mobilier personnel et disposant d'un lavabo. Des espaces meublés partagés avec les autres colocataires (séjour, salon, sanitaires etc.)



# DOMICILES PARTAGÉS

Ce logement est adapté à la perte d'autonomie des personnes âgées : rez-de-chaussée, portes larges, système d'appel dans les chambres, douches et W-C adaptés, volets roulants, etc.

Cette maison est située à proximité du centre bourg et facilite l'accès aux services et à la vie sociale.

## L'aide à domicile :

Plusieurs assistant(e)s de vie se relayent auprès des personnes : deux assistant(e)s de vie le jour, un(e) assistant(e) de vie la nuit. Le service aux personnes de l'ASSAP-CLARPA assure, en tant que service mandataire, l'interface entre les 8 personnes âgées employeurs et leurs 7 salariés.

La restauration est faite sur place par les salarié(e)s avec l'aide des habitants : traditionnelle et familiale, adaptée aux différents régimes alimentaires.

## La santé :

Chaque personne conserve son médecin traitant habituel, et fait appel si nécessaire à un service de soins ou à un(e) infirmier(e) libéral(e).

## Renseignements :

### ASSAP-CLARPA :

Tel. : 02 97 54 12 64

### FRANCE ALZHEIMER :

Tel. : 07 83 43 13 00



# MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (MARPA)

Ces Maisons d'accueil ne s'adressent pas aux personnes âgées dépendantes.

A l'origine, c'est la MSA, le régime de protection sociale agricole qui a imaginé ces petites unités de vie. C'était au milieu des années 1980.

A l'époque il était beaucoup question de « vivre au pays » et de préservation du tissu rural.

De fait, à la campagne les personnes âgées étaient contraintes de « s'exiler » à la ville pour trouver une maison de retraite. Or elles souhaitaient continuer à vivre dans leur environnement familial.

Les MARPA proposent à leur vingtaine de résidents un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective.

L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant, voir en enrichissant ses activités et relations sociales antérieures.

Sous la direction du responsable de MARPA, une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies.

Chaque projet de maison reçoit le soutien financier d'une caisse de MSA et résulte d'un partenariat avec les collectivités territoriales.

## **MARPA** **RÉSIDENCE LE VERGER**

8 rues de la Mairie  
56700 MERLEVENEZ

Tél. : 02 97 65 77 97

## **MARPA** **RÉSIDENCE AUTONOME DES CHÊNES**

4 rue de la Bouie  
56140 Saint-Marcel

Tél. : 02 97 75 28 21

**Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :**  
**[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)**



# STRUCTURES ET RÉSEAUX À CONNAÎTRE

CONSULTATION  
MÉMOIRE  
GÉRIATRIQUE C29

CENTRE DE PRÉVENTION  
"BIEN VIEILLIR" C30

BANQUE MUTUELLE  
ASSURANCE  
DÉPENDANCE C31

ASSOCIATION  
NEURO-BRETAGNE  
SCLÉROSE EN PLAQUES C32

ALLOCATION PERSONNALISÉE  
AUTONOMIE APA  
TÉLÉASSISTANCE C33

AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ BRETAGNE  
(ARS) C34

CENTRE LOCAL  
D'INFORMATIONS ET  
DE COORDINATION (CLIC) C35  
ESPACES AUTONOMIE SANTÉ

CARTE MOBILITÉ  
INCLUSION  
(CMI) C36

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
(CCAS) C37

MAISON POUR AUTONOMIE  
ET INTÉGRATION  
MALADES ALZHEIMER  
(MAIA) C38

ASPECTS  
JURIDIQUES C39

CARSAT / MSA / RSI C40

ASSOCIATION  
DE PARKINSONIENS  
DU MORBIHAN C41

ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER C42

FÉDÉRATION  
DES PARTICULIERS  
EMPLOYEURS DE FRANCE  
(FEPEM) C43

FRANCE AVC 56  
(ACCIDENT VASCULAIRE  
CÉRÉBRAL) C44



# CONSULTATION MÉMOIRE GÉRIATRIQUE

La consultation mémoire gériatrique est une consultation médicale auprès d'un médecin gériatre visant à évaluer les troubles de la mémoire ou les troubles apparentés qui peuvent paraître inhabituels ou inquiétants et qui ont un retentissement sur l'autonomie de la personne âgée.

La prise en charge passe par les objectifs suivants :

- établir un diagnostic et un projet de soins individualisé
- assurer un suivi aux différentes étapes de la maladie et de soutenir les aidants
- favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions et anticiper le devenir

<b>Hennebont</b>	Centre Hospitalier de Bretagne Sud rue François Le Vouëdec 56700	02 97 06 90 16
<b>Lorient</b>	Centre Hospitalier de Bretagne Sud, 5 avenue De Choiseul BP 12233 - 56322	02 97 06 90 90
<b>Malestroit</b>	Clinique des Augustines 4 Faubourg Saint-Michel - 56140	02 97 73 18 23
<b>Nivilla</b>	Centre Hospitalier de Basse Vilaine 2 rue de la Piscine - 56130	02 97 01 41 25
<b>Pontivy</b>	Centre Hospitalier Centre Bretagne, Place Ernest Jan BP 23 - 56306	02 97 28 46 49
<b>Vannes</b>	Centre Hospitalier Bretagne Atlantique 20 boulevard Guillaudot - Service Decker 56000	02 97 01 41 25



# CENTRE DE PRÉVENTION « BIEN VIEILLIR »

## DES CLEFS POUR BIEN VIEILLIR FAITES LE POINT SUR VOTRE SANTÉ POUR BIEN VIEILLIR

Le Centre de Prévention peut vous aider à « bien vieillir » en repérant le plus tôt possible les facteurs de risque qui peuvent altérer votre bien être physique, psychologique et social.

Pour cela le Centre propose de bénéficier d'un parcours de prévention dès 50 ans, en complémentarité du suivi habituel effectué par votre médecin traitant.

Ce parcours débute par :

Un bilan de prévention global avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, nutritionnistes, professeurs).

### L'ACCOMPAGNEMENT DES AÏDANTS

Accompagner au quotidien un proche d'une maladie cérébrale bouleverse notre mode de vie. Sur le long cours, la personne aidante s'épuise tant physiquement que moralement. Il est salutaire de sortir de l'isolement que crée la maladie et de s'octroyer du temps de loisirs et de repos tant pour l'aidant que pour l'aidé.

- Temps d'échanges et d'informations pour les aidants.
- Favoriser les échanges et le soutien tout en développant des thématiques animées par une psychologue.

Les ateliers classiques sont accessibles après le bilan de santé :

Qi Gong, sophrologie, rigologie, prendre soin de soi, gym santé, cuisine santé, équilibre, mémoire, informatique, sommeil, marche nordique...

A ce parcours se rajoute la possibilité d'un accompagnement spécifique pour les aidants, une fois par mois.

Possibilité de séances individuelles avec un psychologue pour l'aidant et un art-thérapeute pour l'aidé.

Atelier relaxation pour les aidés, exercices adaptés de relaxation pour mieux évacuer son stress.

### CONDITIONS D'ACCÈS

L'aidant et/ou l'aidé doit (vent) être ressortissant(s) de l'une de nos institutions adhérentes.



# CENTRE DE PRÉVENTION « BIEN VIEILLIR »

## CONTACTS :

<b>Auray</b>	MSA (locaux) 29 rue Abbé Philippe Le Gall - 56400	02 97 50 71 37
<b>Hennebont</b>	MSA (locaux) 54 avenue de la Libération - 56700	02 97 46 52 52
<b>Le Faouët</b>	Mairie (locaux) 9 Rue Victor-Robic, BP 55 - 56320	02 97 23 07 68
<b>Locminé</b>	MSA (locaux) 15 Parc d'Activité de Tavern-Bignan - 56500	02 97 46 93 70
<b>Lorient</b>	MBA Mutuelle (locaux) 58 cours de Chazelles - 56100	02 99 29 66 00
<b>Pontivy</b>	MSA (locaux) 3 rue de Trois Frères Le Forestier - 56300	02 97 46 52 52
<b>Vannes</b>	MSA (locaux) Cité de l'Agriculture 10 avenue du Général Borquis Desbordes - 56000	02 97 46 52 52
	MBA Mutuelle (locaux) 12 boulevard de la Résistance - 56000	02 99 29 66 00



# BANQUE, MUTUELLE ASSURANCE DÉPENDANCE

Indépendamment des organismes sociaux et de solidarité susceptibles de vous apporter une aide financière (voir les autres fiches) d'autres établissements de nature privée ou semi-publique peuvent intervenir.

## LES CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE du malade.

L'ensemble de ces caisses sont regroupées au sein de l'ARRCO(1) et de l'AGIRC(2). Dépendant aussi de la branche professionnelle, elles ont généralement prévu des mesures pour apporter une aide à leurs retraités en cas de besoin : conseils, informations, stages et parfois aide financière de solidarité.

## LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ dont dépend le malade

Généralement, elles proposent différents niveaux de remboursement des soins mais participent à des campagnes d'information et de rencontre. Certaines peuvent aussi apporter une aide de solidarité en cas de précarité.

Par ailleurs, d'une façon non obligatoire le malade, peut avoir souscrit au cours de sa vie à **UNE ASSURANCE PRIVÉE D'INVALIDITÉ OU DE DÉPENDANCE**. Elles sont proposées par la plupart des organismes bancaires, compagnies d'assurances et mutuelles.

Les modalités de versement d'une rente sont propres à chaque établissement et s'appuient généralement sur le classement GIRC de l'assuré.

De plus ces organismes ont développé des produits et des sites d'information pour les aidants. A l'assurance contre le risque de sa propre dépendance, peut s'ajouter l'assurance contre celui de devenir aidant.

**Dans tous les cas, vous devez donc vous rapprocher de ces établissements dont vous possédez sûrement les coordonnées.**

**1-ARRCO** : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés, quel que soit leur statut (apprenti, ouvrier, employé, cadre,...)

**2-AGIRC** : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres en complément de l'ARRCO.



# ASSOCIATION NEURO-BRETAGNE (SCLÉROSE EN PLAQUES)

L'Association **Neuro-Bretagne** a pour objet la mise en place de réseaux de santé pour la prise en charge des malades neurologiques invalidantes et évolutives en Bretagne.

**Sa finalité est de garantir à tous les patients, par une harmonisation des pratiques, un accès égal à des soins de qualité, quels que soient le lieu de la structure de prise en charge.**

Elle concourt à rendre opérationnels les objectifs pour les différents réseaux de prise en charge des maladies neurologiques évolutives en invalidantes en Bretagne.

Pour ce faire la vocation de l'Association Neuro-Bretagne est de participer à la réflexion, à l'expertise, la diffusion de connaissances, la coordination et/ou la mise en place de tous les types d'actions ou d'études concernant les malades neurologiques évolutives et invalidantes en Bretagne.

## Réseau SEP Bretagne

### PRÉSENTATION

Le réseau sclérose en plaques Bretagne a été mis en place et reconnu par l'Agence Régionale de Santé en fin d'année 2004.

Il est promu par l'Association **NEURO-BRETAGNE**, en l'ouvrant à d'autres pathologies comme :

- L'épilepsie,
- Parkinson,
- Pathologies neuro-vasculaires.

### DESCRIPTION

La mission principale du réseau est d'assurer la réduction de la perte de chance des personnes suivies pour une sclérose en plaques quel que soit leur lieu d'habitation.

Il s'étend sur 4 départements, ce qui constitue un territoire géographique étendu.

Le réseau est constitué de l'ensemble des professionnels de santé impliqué dans la prise en charge de la maladie (les neurologues, les médecins MPR ((médecine physique et réadaptation)), les médecins généralistes, les kinésithérapeutes, les infirmières, les psychologues, les orthophonistes).



# ASSOCIATION NEURO-BRETAGNE (SCLÉROSE EN PLAQUES)

## ACTIONS

### Actions pour les patients et leur entourage :

- deux réunions de patients organisées chaque année, une à Vannes sous forme d'atelier et la deuxième à Rennes ou à Brest sous forme de conférences débat.

### Actions en direction des Professionnels :

- réunions de concertation professionnelles toutes les 5 semaines permettant de discuter en visio-conférences des dossiers des patients et de valider les décisions thérapeutiques.

### Développement de la recherche :

Le réseau favorise l'accessibilité aux essais thérapeutiques quel que soit le lieu d'habitation du patient en informant les professionnels via le site.

### Les actions de formation :

- un séminaire annuel destiné aux médecins neurologues, MPR, infirmières kinésithérapeutes, ergothérapeutes référents afin d'homogénéiser les pratiques, favoriser l'accessibilité à la recherche.

- une formation destinée aux para-médicaux libéraux proposée dans chaque département de la Bretagne ; elle s'adresse aux kinésithérapeutes, infirmières, ergothérapeutes, etc...

Depuis 2011, 2600 patients ont bénéficié d'au moins une des actions du réseau en Bretagne.

## ADRESSE :

### RESEAU SEP BRETAGNE

CHU Pontchaillou  
Secrétariat de Neurologie  
Rue Henri Le Guillou  
35033 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 28 37 09

E-mail : [reseausep@neurobretagne.org](mailto:reseausep@neurobretagne.org)

Site internet : [www.neurobretagne.org](http://www.neurobretagne.org)



# ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, qui vivent à domicile, dans une famille d'accueil agréée ou dans un établissement accueillant les personnes âgées (maison de retraite, foyer-logement,...) l'A.P.A., financée par le Conseil Départemental du Morbihan est une aide financière pour aider à mieux vivre.

## Pour les personnes qui vivent à domicile :

Selon vos ressources et votre degré d'autonomie, l'APA vous apporte une allocation qui permet de financer un plan d'aide facilitant votre vie à domicile. Le Conseil Départemental verse directement la prestation au service d'aide à domicile.

## Quelques exemples :

- Une aide-ménagère : entretien ménager du logement,
- Téléassistance du Conseil Départemental,
- Portage de repas.
- Adaptation de votre logement : petits aménagements d'une salle de bain, installation de matériels (barre d'appui, siège de douche...)

## Pour les personnes qui vivent en établissement :

Pour faciliter la gestion de l'APA, le Conseil Départemental verse directement la prestation à l'établissement.

## Conditions :

L'APA ne peut être accordée qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus.  
L'APA s'adresse aux personnes qui, au-delà des soins qu'elles reçoivent, ont besoin d'une aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne, ou dont l'état de santé demande une surveillance.

## CLASSIFICATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie des demandeurs.

**GIR 1** : correspond aux personnes âgées confinées au lit, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants. Dans ce groupe se trouvent également les personnes en fin de vie.



# ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

**GIR 2 :** regroupe 2 catégories majeures de personnes âgées : celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer.

**GIR 3 :** correspond, pour l'essentiel aux personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. La majorité d'entre elles n'assument pas seule l'hygiène de l'élimination anale et urinaire.

**GIR 4 :** comprend deux catégories de personnes âgées : celles n'assumant pas seule leur transfert mais qui, une fois levées peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement. Une grande majorité d'entre elles s'alimentent seules, celles n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

**GIR 5 :** comprend des personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentant et s'habillant seules. Elles ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

**GIR 6 :** se compose des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

Les quatre premiers GIR ouvrent droit à l'APA, dès lors que les conditions sont remplies. Pour leur part, les personnes classées en GIR5 et 6 peuvent bénéficier des prestations d'aide-ménagère servies par le régime de retraite ou par l'aide sociale départementale.

## DÉMARCHES À EFFECTUER

Faire une demande de dossier APA auprès du :

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Département du Morbihan

CS 82400

56009 Vannes Cedex

Tél : 02 97 54 74 77



# LA TÉLÉASSISTANCE

Aujourd'hui les pouvoirs publics et les Conseils Départementaux privilégient le maintien à domicile des retraités. A travers la téléassistance, le Conseil Départemental apporte une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en autonomie.

Ce service est ouvert à toute personne de plus de 65 ans, isolée, fragilisée par la maladie, le grand âge ou un handicap. Il est installé gratuitement et rapidement.

La redevance est modulée selon les ressources de l'abonné.

## POUR QUI ?

Le dispositif concerne l'ensemble du département. Il s'adresse à toutes les personnes d'au moins 65 ans ou 60 pour les personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie à plus de 80%.

## UN DISPOSITIF SÉCURISANT

La sécurité du dispositif repose sur une vérification automatique du transmetteur tous les cinq jours. De plus, régulièrement une personne référant vous rendra visite à votre domicile.

## COMMENT ?

Grâce à la liaison téléphonique 24h / 24 - 7jours / 7, vous pouvez alerter et dialoguer avec des professionnels de l'intervention d'urgence : sapeurs pompiers du CODIS et médecins du SAMU.

## OÙ S'ADRESSER ?

Le dossier d'abonnement peut être retiré en mairie, au CCAS, à l'EAS dans les CLIC ou circonscriptions d'action médico-sociale dont vous dépendez. La validation de la demande est d'abord effectuée par le maire ou le président du CCAS, avant d'être instruite par le Conseil Départemental.

## UN DISPOSITIF TRÈS FACILE D'UTILISATION

- Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur.
- Un médaillon-émetteur déclenche l'appel par simple pression où que vous soyez, dans un rayon d'environ 100 mètres.
- Si vous ne pouvez pas parler, des secours (voisins, famille, pompiers, SAMU) seront envoyés chez vous.



# ARS BRETAGNE

Début avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte de spécificités de la région et de ses territoires.

Ses actions visent à améliorer la santé de la population bretonne et à rendre le système de santé plus efficace.

**L'ARS, un interlocuteur unique du système de santé breton.**

**L'ARS Bretagne est un établissement public autonome au niveau administratif et financier.**

Elle assure une véritable coordination entre les services de l'Etat et l'Assurance Maladie en regroupant d'anciennes structures traitant de la santé publique et de l'organisation des soins :

- Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS),
- Agence régionale de l'hospitalisation (ARH),
- Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM),
- Groupement régional de santé publique (GRSP),
- Mission régionale de santé (MRS) en totalité,
- Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM),
- Direction régionale du service médical (DRSM),
- Mutualité sociale agricole (MSA),
- Régime social des indépendants (RSI) en partie.

**Son champ d'intervention couvre tous les domaines de la santé publique :** la prévention, la promotion de la santé, la veille et sécurité sanitaire, l'organisation de l'offre de soins en ville, en établissement de santé et dans les structures médico-sociales.

## ADRESSE :

### DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MORBIHAN

32 bd de la Résistance

CS 2283

56008 vannes cedex

Tél. : 02 97 62 77 00



# CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

Un **Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique** est une structure d'accueil de proximit  destin e   soutenir les seniors ainsi que leur entourage et r pondre aux professionnels en g rontologie dont ceux-ci d pendent.

Les CLIC sont g r s au niveau du **Conseil D partemental du Morbihan**. Ce dernier r glemente leur implantation sur le territoire en respectant les contraintes li es aux diff rents **bassins de vie** et s'assure du bon fonctionnement de la cha ne de communication et de prise en charge des personnes  g es concern es.

Les **Centres Locaux d'Information g rontologique** sont financ s principalement par l'Etat et les collectivit s territoriales.

Ces quichets sont accessibles   toute personne  g e de plus de 60 ans et ce quelle que soit sa situation sociale et sanitaire. Un senior peut faire appel de lui-m me   un **CLIC du 56** mais c'est bien souvent la famille en recherche de soutien   domicile ou un professionnel de sant , par exemple l'intervenant d'une **agence d'aide   domicile pour personne  g e du Morbihan** qui s'en chargera.

Il peut m me s'agir d'une personne ext rieure   l'entourage direct de la personne  g e (comme un voisin) comme cela est pr conis  en pr vention, par exemple lors d'un plan canicule.

Un CLIC est compos  d'au moins d'un charg  d'accueil et d'un responsable de coordination. Selon le niveau du centre, des travailleurs sociaux aux diff rentes sp cialit s ainsi que des animateurs, des ergoth rapeutes ou des psychologues peuvent y  tre affili s.

Le personnel du CLIC travaille en partenariat avec les professionnels du secteur g rontologique dans le domaine m dical (m decin traitant...), param dical (kin sith rapeutes, di t ticien...), du maintien   domicile (soins infirmiers   domicile, assistance   l'habillement, assistance   la toilette...) et m dico-social comme les **maisons de retraite m dicalis es du d partement 56**.

**VOIR LISTE DES CLIC (AU VERSO)**



# CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

## LISTE DES CLIC

		Tél
<b>Allaire</b>	Relais Gérontologique 17 avenue de la Libération - 56350	02 99 72 80 80
<b>Auray</b>	CLIC CHBA - Hôpital d'Auray Le Pratel - 56400 Relais Gérontologique	02 97 59 33 66
<b>Guer</b>	Centre de Ressources 4 avenue du Général De Gaulle - 56380	02 97 22 59 30
<b>Josselin</b>	Relais Gérontologique Rue Saint-Jacques - 56120	02 97 73 94 22
<b>La Roche-Bernard</b>	CLIC Riv'Age 8 rue Jean de la Fontaine - 56130	02 99 90 82 36
<b>La Trinité Porhoët</b>	Relais Gérontologique 1 rue Saint-Judicaël - 56490	02 97 93 93 69
<b>Lorient</b>	CLIC La Passerelle Bd Cosmao Dumanoir - 56100	02 97 84 15 50
<b>Malestroit</b>	Relais Gérontologique 7 Faubourg de la Madeleine - 56140	02 97 75 16 58
<b>Mauron</b>	Relais Gérontologique Place Henri Thébaud - 56430	02 97 22 60 24
<b>Muzillac</b>	Relais Gérontologique Communauté de Communes Allée Raymond Le Duiou - 56190	02 97 41 46 26
<b>Ploermel</b>	CLIC Pays de Ploermel Cœur Centre d'activités de Ronsouze PB 30555 - 56800	02 97 74 17 76
	Relais Gérontologique 26 avenue du Général Leclerc - 56800	02 97 76 79 20
<b>Pontivy</b>	Pondi CLIC 18 rue Plage - 56305	02 97 25 35 37
<b>Questembert</b>	Relais Gérontologique Place du général De Gaulle - 56230	02 97 26 61 50
<b>Riantec</b>	Relais Gérontologique Rue de l'Aubrière - 56670	02 97 33 53 52
<b>Sarzeau</b>	Relais Gérontologique ZA Kerollaire - 56370	02 97 48 06 82
<b>Vannes</b>	CLIC 14 bd de la Paix - 56006	02 97 47 07 10



# CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

## ESPACES AUTONOMIE SANTÉ

Une équipe est présente, en proximité, pour répondre à vos besoins d'être informés, conseillés, soutenus dans l'accompagnement de vos situations particulières :

- Prévention: maintien du lien social, promotion d'activités après passage à la retraite, lutte contre l'isolement et la précarité.
- Soutien des aidants: information sur l'offre et l'orientation vers les solutions de répit (accueil temporaire, groupes de parole, accompagnement psychologique...).
- Consolidation du maintien à domicile: accès aux droits (aides financières), mise en place de mesure de protection (vulnérabilité, maltraitance), adaptabilité et aménagement du logement, orientation vers les services d'aide et de soins à domicile, portage de repas, téléassistance.
- Perte d'autonomie: orientation vers une offre adaptée d'hébergement et de services, accompagnement et suivi individuels selon les besoins identifiés.

Les espaces autonomie Santé se situent dans des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec des horaires d'ouverture et d'accueil téléphonique adaptés.

## COORDONNÉES DES 5 ESPACES AUTONOMIE SANTÉ DU MORBIHAN :

### 1) Espace autonomie santé du territoire alréen et vannetais Association «Appui au Parcours de Santé»

Zone d'activité Saint Thébaud  
1 rue Jean Marc Guyomarc  
56890 SAINT AVE

Tél. : 02 97 48 97 97

Site internet: <https://appuiprofessionnelsante.org/>

Antennes et permanences : Auray, Vannes, Grand champ, Sarzeau, Quiberon, Belle-Ile.



# CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

## 2) Espace autonomie santé du centre-ouest Morbihan Association «Pondi-Clic et sa région»

3 quai des Récollets  
56300 PONTIVY

Tél. 02 97 25 35 37

Site internet: [www.eascentreouest56.fr](http://www.eascentreouest56.fr)

Adresser un mail: cliquer [ici](#)

## 3) Espace autonomie santé Est Morbihan PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Siège administratif: PA de Tirpen  
La Paviotaie  
56140 MALESTROIT

Tél. 02 30 06 05 60

Site internet: [www.eaem.bz](http://www.eaem.bz)

## 4) Espace autonomie santé territoire Lorientais Association «Cap Autonomie Santé»

7 rue Léo Lagrange  
56600 LANESTER

Tél. : 02 97 30 00 00

Site internet: <https://capautonomiesante.bzh>

## 5) Les 11 communes morbihannaises du pays de Redon sont couvertes par : Le CLIC du Pays de Redon

3 rue Charles Sillard  
35600 REDON

Tél. : 02 99 71 12 13

Site internet: <https://redon-agglomeration.bzh/>



# CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI)

## La carte mobilité inclusion, remplaçante des cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement

Depuis le 1er janvier 2017, la carte mobilité inclusion remplace les cartes de priorité, d'invalidité et européenne de stationnement.

La carte mobilité inclusion a pour but de **faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie**. Elle est accordée sous conditions et permet à son porteur de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.

Délivrée par les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), cette nouvelle carte est amenée à remplacer progressivement les anciennes cartes papier. Néanmoins les trois types de cartes délivrées antérieurement demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration (31 décembre 2026 maximum).

### Trois mentions possibles sur une même carte :

- **La mention « stationnement pour personnes handicapées »** est attribuée à toute personne, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Cette mention permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui vous accompagne dans le même véhicule.

- **La mention « priorité pour personnes handicapées »** est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité inférieure à 80% rend la station debout pénible.

Cette mention permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.

- **La mention « invalidité »** est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80%.

Cette mention permet notamment d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Ce droit de priorité concerne aussi la personne qui vous accompagne dans vos déplacements.



# CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI)

## La carte mobilité inclusion permet également de bénéficier, notamment :

- des dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
- de divers avantages fiscaux, pour vous-même (par exemple, bénéfice, sous conditions, d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu) ou vos proches (par exemple, vous êtes considéré comme étant à charge du contribuable qui vous accueille sous son toit),
- de différents avantages commerciaux accordés, sous certaines conditions, par exemple dans les transports (RATP, SNCF, Air France).

## La mention invalidité peut être accompagnée d'une sous-mention :

- besoin d'accompagnement s'il est nécessaire que vous soyez accompagné dans vos déplacements,
- ou besoin d'accompagnement cécité si votre vision centrale est inférieure à 1/20e de la normale.

### ADRESSE

#### MDPH 56 - Morbihan

Parc Tertiaire De Laroiseau  
16 rue Ella Maillart  
CS 62379  
56009 VANNES

Tel : 02 97 62 74 74

Email : [contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)

Site internet : <http://www.morbihan.fr/dossier?idDos=64&id=259>



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Un **Centre communal d'action sociale** (CCAS) est, en France, un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- l'animation des activités sociales

## MISSIONS DU CCAS/CIAS

### Légale ou facultative, une mission de solidarité.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS/CIAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc...
- il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général.



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

## AÏDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'Aide Sociale est attribuée aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement (choisir un établissement de retraite agréé : habilité aide sociale)

Les 90% de la retraite de la personne âgée sont affectés au paiement de l'établissement. L'obligation alimentaire des descendants vient compléter ce versement.

La différence restant due est prise en charge par l'Aide Sociale et est récupérable sur la succession.

### Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir plus de 65 ans ou plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail.
- Répondre à certaines conditions de ressources.

Faire la demande de dossier au **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de votre commune.



# MAISONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAIA)

## Dans le Morbihan 4 MAIA Départementales.

- Espace Autonomie Santé Vannes-Auray
- Espace Autonomie Santé Pontivy et sa région
- Espace Autonomie Santé Pays de Ploermel
- Espace Autonomie Santé Territoire lorientais

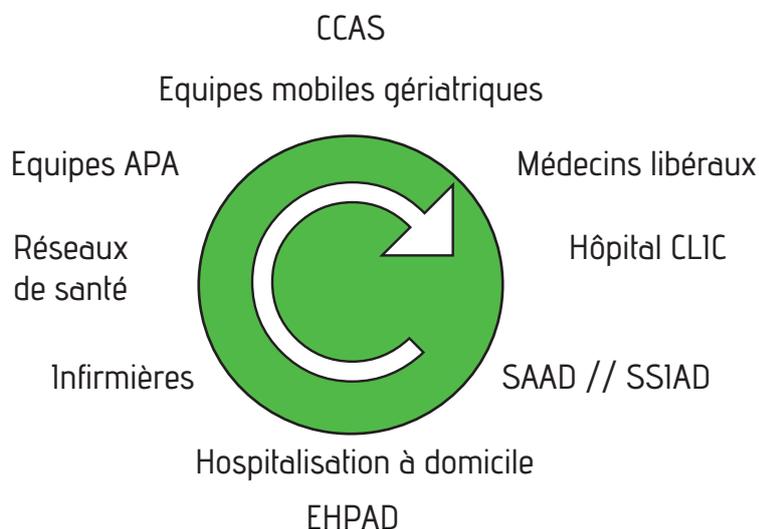
**MÉTHODE MAIA :**  
un modèle organisationnel national  
adapté aux diversités locales

### 3 mécanismes MAIA

#### Les décideurs et les financeurs

ARS, CARSAT, MSA, RSI, Conseil Départemental

Les opérateurs des champs  
Sanitaire, social et médico-social  
sur le territoire interagissent :



CONCERTATION  
STRATÉGIQUE

CONCERTATION  
TACTIQUE

GUICHET  
INTÉGRÉ



LA GESTION  
DE CAS



La population âgée de plus de 60 ans  
en perte d'autonomie



# MAÏSONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAÏA)

## L'intégration

Mise en place d'un nouveau modèle d'organisation  
Et mise en synergie des ressources et acteurs  
Des champs sanitaires, social et médico-social

*confie à ...*

### Une ARS

Identifie les besoins d'intégration des services et lance un appel à candidatures

### Un porteur de projet

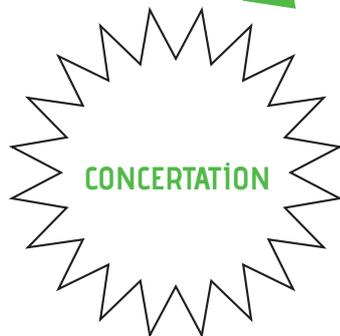
CG, CLIC, CIAS, hôpitaux, établissements de santé, réseaux de santé...

**Recrute avec le Conseil Général et l'ARS**

### Un pilote MAÏA

Chef d'orchestre, il impulse la démarche et assure l'articulation entre tous les acteurs

*anime et fait le lien entre...*



**Concertation stratégique**  
Espace collaboratif et décisionnel entre décideurs et financeurs

**Concertation tactique**  
Espace collaboratif et décisionnel entre les producteurs d'aides et de soins



S'assure d'une Réponse harmonisée et unique aux à tout endroit du territoire



Professionnel dédié à la coordination de l'ensemble des actions nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe

**Structurés par ...**

**DES OUTILS COMMUNS**

**Accueil, orientation et observation des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus**



# MAÏSONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAÏA)

## COORDONNÉES DES 5 ESPACES AUTONOMIE SANTÉ DU MORBIHAN :

### 1) Espace autonomie santé du territoire alréen et vannetais

#### Association «Appui au Parcours de Santé»

Zone d'activité Saint-Thébaud

1 rue Jean Marc Guyomarc

56890 SAINT AVE

Tél. : 02 97 48 97 97

Site internet : <https://appuiprofessionnelsante.org/>

Antennes et permanences: Auray, Vannes, Grand champ, Sarzeau, Quiberon, Belle-Ile.

### 2) Espace autonomie santé du centre-ouest Morbihan

#### Association «Pondi-Clic et sa région»

3 quai des Récollets

56300 PONTIVY

Tél. : 02 97 25 35 37

Site internet : [www.eascentreouest56.fr](http://www.eascentreouest56.fr)

### 3) Espace autonomie santé Est Morbihan

#### PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Siège administratif: PA de Tirpen

La Paviotaie

56140 MALESTROIT

Tél. : 02 30 06 05 60

Site internet : [www.eaem.bz](http://www.eaem.bz)



# MAÏSONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEÏMER (MAÏA)

## 4) Espace autonomie santé territoire Lorientais

### Association «Cap Autonomie Santé»

7 rue Léo Lagrange  
56600 LANESTER

Tél. : 02 97 30 00 00

Site internet : <https://capautonomiesante.bzh>

## 5) Les 11 communes morbihannaises du pays de Redon sont couvertes par :

### Le CLIC du Pays de Redon

3 rue Charles Sillard  
35600 REDON

Tél. 02 99 71 12 13

Site internet : <https://redon-agglomeration.bzh/>

Dans le domaine juridique, comme dans le domaine médical, nous n'avons pas la prétention de nous substituer aux professionnels compétents. Mais il est de notre devoir, à travers ce guide, et sans être exhaustif, de vous sensibiliser à toutes les conséquences sur l'équilibre familial : **le statut de l'aidant, la protection du malade et de son patrimoine.**

## STATUT DE L'AIDANT

Le Code de l'action sociale et des Familles et le Code Civil rappellent les devoirs de l'aidant envers la personne handicapée mais sa portée est limitée. Un projet de loi est en préparation par les pouvoirs publics afin de créer un véritable cadre juridique et plus particulièrement un DROIT au REPIT.

Par ailleurs, le Code du Travail reconnaît le droit à un **congé de soutien familial ou de solidarité familiale** non rémunéré tout en apportant des garanties sur les avantages professionnels acquis.



# ASPECTS JURIDIQUES

## PROTECTION DU MALADE ET DE SON PATRIMOINE

Une maladie neurologique est une maladie grave, l'avancée en âge est incontournable. L'avenir doit être préservé. Vous devez protéger **financièrement** votre malade, gérer le patrimoine familial, préparer sa succession.

Se poser la question : **Que se passera-t-il si l'aidant, le plus proche parent du malade, disparaît le premier ?**

Il est probable que vous avez déjà engagé une réflexion sur ces sujets. Cette fiche sera un simple rappel. **PROTÉGER, GÉRER, ANTICIPER.**

**1- PROTÉGER :** Le Code Civil a prévu la mise en place de mesures de protection. La mesure doit être proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressé.

- La sauvegarde de justice, provisoire et de courte durée
- La curatelle : le curateur assiste et surveille la personne dans les actes importants de la vie courante mais ne peut la représenter.
- La tutelle : le tuteur représente totalement la personne protégée.

Prendre contact auprès du Palais de Justice, des Maisons de Justice et du Droit, des Associations Familiales(UNAF), Avocats,...

**2- GÉRER :** Si c'est nécessaire le mandataire désigné peut agir par

- La simple procuration pour un acte de nature financière ou patrimoniale
- La procuration générale notariée, prévoyant les actes essentiels de la vie pratique

Se renseigner auprès de l'organisme concerné par l'acte envisagé et de votre notaire.



# ASPECTS JURIDIQUES

**3- ANTICIPER** : Bien avant que la maladie apparaisse ou s'aggrave, il est souhaitable de recueillir les souhaits de la personne concernée. Pour les respecter dans leur application des mesures devront être mises en place. Nous pouvons citer :

- **Le mandat de protection future authentique** (notarié). Il permet d'éviter la mise sous tutelle. Le mandataire peut ainsi agir sur une base juridique plus solide. En contrepartie un contrôle a posteriori sera nécessaire (notaire, avocat...).
- **Le mandat spécial** : Pour financer la dépendance, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des prélèvements sur certains placements (titres, assurances-vie, contrats de capitalisation,...). Il n'y a pas de règle générale. Prendre contact avec les organismes responsables de la gestion des supports financiers.

Sur un tout autre plan, il y a lieu de s'interroger sur des **donations** éventuelles mais aussi sur la rédaction d'un **testament** (olographe ou authentique).

L'anticipation permet aussi une meilleure **optimisation fiscale** (Démembrement, délai, plafonnement, âge limite...).

**Pour préciser tous ces problèmes juridiques, le notaire reste votre interlocuteur privilégié.**



# CAISSE D'ASSURANCE RETRAÏTE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

Les caisses d'assurance et de retraite au travail (CARSAT) sont des organismes du régime général sécurité sociale de France métropolitaine ayant une compétence régionale.

Les carsat ont succédé, au 1er juillet 2010, aux caisses régionales d'assurance maladie (CRAM). Les carsat exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles).

Chaque CARSAT est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle est administrée par un conseil d'administration composée de 21 membres.

Chaque caisse est en relation avec la caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-ts), qui sont deux organismes nationaux du régime général de Sécurité Sociale.

## MISSIONS :

Les missions des carsat sont précisées à l'article L.215-1 du code de la sécurité sociale. Cet article précise que les carsat ont pour mission :

- d'enregistrer et contrôler les données nécessaires à la détermination des droits à la retraite des assurés du régime général. Elles liquident et versent les pensions résultant de ces droits. Elles informent et conseillent les assurés et leurs employeurs sur la législation de l'assurance vieillesse.
- d'intervenir dans le domaine des risques professionnels, en développant et en coordonnant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en concourant à l'application des règles de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la fixation des tarifs.
- de mettre en œuvre les programmes d'action sanitaire et sociale.
- d'assurer un service social à destination des assurés sociaux de leur circonscription.
- d'assurer les tâches d'intérêt commun aux caisses de leur circonscription.

Site web de la CARSAT Bretagne  
<https://www.carsat-bretagne.fr/home.html>



# MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

La Mutualité sociale agricole (MSA) est l'organisme de protection sociale obligatoire des salariés et des exploitants du secteur agricole en France.

La MSA est un organisme mutualiste administré par des représentants élus tous les 5 ans. Le mutualisme de cet organisme se traduit par l'engagement quotidien de bénévoles issus du milieu agricole, en activité pour la plupart d'entre eux. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie pour faire vivre les territoires ruraux.

La MSA gère, de façon globale, la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles ainsi que de leurs ayants droits et des retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels et, mène des actions à caractère sanitaire et social. La MSA est le 2<sup>ème</sup> régime de protection sociale en France, elle protège l'ensemble de la profession agricole.

## RÔLE :

### La MSA gère :

- **La santé** : assurance maladie, congés maternité, remboursements, arrêts de travail et elle facilite également l'accès aux soins de ses bénéficiaires.
- **La famille, le logement** : elle gère les prestations familiales et les aides au logement des salariés et des exploitants agricoles, la garde d'enfants, l'amélioration des logements, l'accès à l'autonomie.
- **la retraite** : elle verse les retraites à plus de 6 millions d'anciens salariés et non-salariés agricoles et informe les futurs retraités de leurs droits.
- **la solidarité, l'insertion** : elle soutient les personnes fragiles ou confrontées à des difficultés, favorise l'insertion sociale et professionnelle, verse le RSA et améliore le quotidien des personnes handicapés ou en perte d'autonomie.
- **la santé et la sécurité au travail** : elle intervient pour la prévention des risques professionnels des exploitants et entreprises agricoles.
- **l'installation et l'affiliation** : elle s'implique pour faciliter le démarrage de nouvelles activités et entreprises.



# MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

• **l'embauche et les cotisations** : interlocuteur privilégié des entreprises et des employeurs, elle assure le recouvrement des cotisations sociales pour le secteur agricole.

La MSA est équivalente à une CPAM, une CARSAT, une CAF, une URSSAF, à la médecine du travail, elle permet d'apporter en un seul rendez-vous un service complet aux adhérents : c'est en fait un guichet unique.

## ADRESSE

SIEGE MSA Portes de Bretagne  
10 avenue Borgnis Desbordes  
56000 VANNES

## NOUS ECRIRE :

MSA Porte de Bretagne  
35027 RENNES CEDEX 9

## NOUS TELEPHONER :

Service Santé	02 99 01 82 26
Service Prestations familiales	02 97 46 56 33
Service Retraite	02 99 01 81 62
Service aux Entreprises	02 97 46 5638
Assistance Internet	02 31 25 39 37
Agri 'écoute Pour les ressortissants agricoles en détresse	09 69 39 29 19
Pour toute autre demande	02 99 01 80 80 02 97 46 52 52

## OUVERTURE AU PUBLIC :

De 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Tél. : 02 97 46 52 73

## SITE INTERNET :

<https://demarchesadministratives.fr/msa-mutualite-sociale-agricole/morbihan-56>



# RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (RSI)

Depuis janvier 2020, la Sécurité sociale pour les indépendants (SSI) est intégrée au sein du régime général de la Sécurité sociale.

Ce changement est automatique, vous n'avez rien à faire

**Votre protection sociale reste inchangée**, vous gardez les mêmes droits et prestations.

Votre régime de **retraite de base**, ainsi que vos **remboursements de soins**, sont **déjà alignés sur ceux des salariés**.

De plus, la durée du congé maternité des travailleuses indépendantes est désormais alignée sur celle des salariées.

- Droits santé

Le Régime social des indépendants (RSI) a été supprimé. Plus précisément, le RSI, qui avait en charge totalement ou partiellement l'assurance maladie, l'invalidité-décès et l'assurance vieillesse des travailleurs non-salariés (TNS), a été adossé le 1er janvier 2018 au régime général de la Sécurité sociale, le régime de protection sociale obligatoire de base des salariés du secteur privé.

- Droits retraite

Cet adossement a une conséquence directe sur la retraite des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, chefs d'entreprise). Contrairement aux professions libérales (médecins, avocats, notaires, architectes, experts-comptables...) qui disposent de leurs propres caisses de retraite et de prévoyance (il en existe onze au total), c'est le RSI qui gère la couverture vieillesse des indépendants.

## Délai supplémentaire

Désormais, ce sera l'Assurance retraite, la branche vieillesse de la Sécurité sociale, qui va liquider les droits à la retraite et verser les futures pensions des artisans, commerçants et entrepreneurs. A noter : contrairement à l'assurance maladie où la bascule a démarré progressivement dès le 1er janvier 2018, le transfert de compétences du RSI au régime général en matière de retraite a eu lieu seulement à compter du 1er janvier 2020.

Ce délai supplémentaire de deux ans a servi à former les agents de l'Assurance retraite aux outils informatiques de l'ex-RSI. Car, grande première pour ces professionnels, ils gèrent non seulement la retraite de base des artisans et commerçants, mais également leur retraite complémentaire.



# RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (RSI)

## Nouvelles caisses

Or, si le régime de base de feu RSI fonctionnait en annuités à l'image du régime général, le Régime complémentaire des indépendants (RCI) est un régime en points. Dans le premier, les indépendants validaient des trimestres de cotisation vieillesse tandis que dans le second, ils acquièrent des points de retraite.

A partir de 2020, les indépendants retraités doivent s'adresser non plus aux caisses régionales du RSI mais aux caisses de l'Assurance retraite s'ils rencontrent des difficultés sur leurs pensions de base et complémentaires. Il s'agit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour les assurés franciliens, des Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) pour ceux qui vivent en région ou des Caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) pour ceux qui habitent dans les départements d'outre-mer.

## CONTACT :

### RSI SECURITE SOCIALE INDEPENDANTS

2 rue Anita CONTI  
56000 VANNES

Tél. : 0809 40 36 48

Site Internet :

<https://www.secu-independants.fr/>



# ASSOCIATION DES PARKINSONIENS DU MORBIHAN

L'**ADMP** est une association (loi 1901) créée en 1991 par des **malades**, des **aidants** et des **amis** affiliée au CECAP :

- Comité d'Entente et de Coordination des Associations de Parkinsoniens.

Ce comité regroupe une dizaine d'associations ayant pour objet la maladie de Parkinson.

L'association se veut ouverte à tous.

Le but essentiel de l'association est d'aider à la lutte contre la maladie de Parkinson.

Elle se propose :

- de recueillir et distribuer des informations sur toutes les questions concernant la Maladie de PARKINSON.
- D'intervenir auprès de pouvoirs publics.
- De dialoguer avec le corps médical.
- D'aider la recherche.
- De prendre contact avec les associations de même type.
- Enfin, d'une façon générale, elle se propose de briser l'isolement des malades par la pratique de la solidarité.

Ouverte à tous, l'association se veut indépendante de toute idéologie philosophique, politique ou religieuse.

## **ADRESSES : ADMP (Association de Parkinsoniens du Morbihan)**

SIEGE SOCIAL

39, rue du Lieutenant Fromentin

56000 VANNES

[Parkinson56.fr](http://Parkinson56.fr)

Tél. 02 97 45 07 47



# ASSOCIATION DES PARKINSONIENS DU MORBIHAN

## FRANCE PARKINSON - COMITÉ DU MORBIHAN

France Parkinson a été créée en 1984 par le Professeur Yves Agid, neurologue à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Son objectif était de créer du lien entre les malades pour éviter qu'ils s'isolent et restent seuls face à la maladie de Parkinson. À cette époque, cette maladie était très peu connue et la couverture médiatique était inexistante.

La création de l'association a permis aux malades et à leurs familles d'échanger et également de faire entendre leurs voix auprès des pouvoirs publics et des médias.

Convaincue de l'intérêt de la recherche, l'association s'est très rapidement investie dans la collecte de fonds afin de soutenir des projets de recherche dédiés à la maladie de Parkinson.

## MISSIONS ET ACTIONS DE FRANCE PARKINSON

- Soutenir, assister les malades et leurs proches
- Informer et former sur la maladie, les traitements et les aides
- Financer, encourager et faciliter la recherche

Parce que l'espoir est dans la recherche, l'association soutient des projets de recherche dédiés à la maladie de Parkinson, grâce à la générosité des donateurs.

Sensibiliser l'opinion et interpeller les médias

Mobiliser les pouvoirs publics

[franceparkinson.fr](http://franceparkinson.fr)

Tél. 06 31 48 97 83

E-mail : [comite56@franceparkinson.fr](mailto:comite56@franceparkinson.fr)



# ASSOCIATION DES PARKINSONIENS DU MORBIHAN

## PÔLE ENTRAÏDE NEUROLOGIQUE

Créé depuis Mars 2009, le pôle d'entraide neurologique est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Cette association, reconnue d'intérêt général, agit au service des malades et familles de la région Lorientaise concernés par des maladies neurodégénératives, c'est à dire la maladie d'Alzheimer, Parkinson, Sclérose en Plaques, Épilepsie et les maladies plus rares. En effet, à travers ces principales missions, à savoir :

- Ecouter
- Orienter
- Mutualiser
- Sensibiliser

Les membres bénévoles du pôle d'entraide neurologique souhaitent apporter leurs aides et leurs soutiens aux personnes s'adressant à eux. Pour cela, grâce à nos partenaires et à nos actions de sensibilisation, nous restons au plus près de la population.

44 rue François Billoux  
56600 Lanester

Tél. 09 52 27 53 10  
[pole.neuro.fr](http://pole.neuro.fr)



# ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

L'association a été créée le 28 Avril 2016 à AURAY, dans le but d'informer, accompagner et soutenir les familles touchées par la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

## MISSIONS

- Soutenir les familles, les informer de leurs droits et des aides possibles, les orienter vers les services existants
- Assurer des accueils par des permanences d'écoute et de soutien des aidants,
- Accompagner les personnes désorientées dans leur parcours de vie
- Favoriser les activités de détente et de rencontre pour soutenir les aidants,
- Mobiliser et former les personnes volontaires pour apporter leur aide (appel à bénévolat)
- Participer aux actions nationales comme la Journée Mondiale Alzheimer (21 Septembre) et la Journée des Aidants (06 Octobre)
- Rechercher des ressources et des dons pour financer les actions comme la recherche médicale

## ACTIVITES :

- Accueil, Ecoute, soutien et information
- Bistrot mémoire
- Activités pour les personnes malades
- Programme de soutien
- Entretiens individuels sur Rendez-vous
- Activités relaxation pour les aidants
- Formation des Proches-Aidants
- Séjour de répit

## CONTACT :

### FRANCE ALZHEIMER

Maison des Familles  
47 rue Ferdinand Le Dressay

56000 VANNES

Tél. 07 83 43 13 00

E-mail : [france.alz56@gmail.com](mailto:france.alz56@gmail.com)



# FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM)

## TOUTE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE

La Fédération des Particuliers Employeurs est l'unique organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. De statut associatif, sa mission est de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leur rôle d'employeur.

Qui est particulier employeur ? Toute personne physique qui emploie, sans but lucratif, un ou plusieurs salariés à son domicile pour effectuer tout ou partie des tâches de la maison à caractère familial ou ménager.

L'emploi à domicile permet ainsi de répondre aux besoins des familles et notamment au maintien à domicile d'une personne âgée et / ou dépendante par l'emploi d'un assistant de vie.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES AÏDANTS

Recourir à une tierce personne pour s'occuper d'un proche malade peut s'avérer nécessaire pour pouvoir poursuivre son activité professionnelle, protéger sa vie de famille ou préserver sa propre santé.

La FEPEM peut vous aider dans vos démarches tout au long de la vie d'un contrat de travail : du recrutement jusqu'à la rupture, en passant par la formalisation d'un contrat de travail, la gestion des absences ou les formalités liées au CESU.

## LES SERVICES PROPOSÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

### Le droit à l'information :

A l'initiative des trois acteurs de l'emploi à domicile : IRCEM Prévoyance, IPERIA l'Institut et la FEPEM, des Espaces Particulier Emploi accueillent gratuitement les particuliers et les informent sur l'accompagnement au quotidien de la relation d'emploi déclaré, les aides et dispositifs fiscaux, la formation, la prévoyance et la retraite des salariés.

### Pour toute question ou pour prendre rendez-vous :

- Par mail : [ara@particulieremploi.fr](mailto:ara@particulieremploi.fr)
- Par téléphone : 09 72 72 72 76 (appel non surtaxé)

**Coût : sans frais**

### L'Adhésion FEPEM : la sécurité employeur

L'adhésion vous garantit de disposer de toute l'information utile sur les droits et devoirs des particuliers employeurs, sur les opportunités de formation et la protection sociale de leurs salariés, sur l'emploi, les règles à respecter, les aides financières, l'utilisation du CESU, la rédaction du contrat de travail.



# FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM)

## Vous disposez :

- d'un accès à un espace personnel « adhérent » sur [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr) comprenant les documents utiles, modèles de contrats et fiches conseils,
- d'un numéro d'appel dédié aux adhérents pour joindre un conseiller (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

## Vous recevez :

- « La Lettre d'information des Particuliers Employeurs »,
- et les alertes sur les évolutions et les réglementations du secteur.

Vous pouvez également accéder :

- aux offres et services payants : consultations juridiques-service bulletins de salaire

**Coût : 12€** (droit d'entrée), acquitté une fois, valable pour une durée illimitée,

<http://www.fepem.fr/offres-accompagnement-de-la-fepem/>

## Les Consultations Juridiques :

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, des consultations juridiques délivrées par nos juristes experts vous sont proposées.

Elles sont organisées selon le métier du salarié (garde d'enfants, employé familial, assistant de vie) et adaptées à chaque étape de la relation avec le salarié (l'embauche, la relation au quotidien, la rupture).

La consultation dure le temps nécessaire pour répondre à vos questions, dans la limite du sujet de la consultation choisie et dans une durée de validité maximale d'un an. Elle est clôturée d'un commun accord par le juriste expert en charge de votre dossier.

Les juristes experts de la FEPEM sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 13h.

**Coût : à partir de 80€ la consultation,**

<http://www.fepem.fr/offres-accompagnement-de-la-fepem/>



# FRANCE AVC 56 (ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL)

**ASSOCIATION LOI DE 1901, DE TYPE SANTÉ ET ACTION SOCIALE, CRÉÉE DEPUIS 2017 QUI A POUR OBJET :**

- d'améliorer la connaissance, le diagnostic et les thérapeutiques aux accidents vasculaires cérébraux,
- assurer l'entraide entre les personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux et entre leur famille,
- acquérir et diffuser tout document scientifique élaboré par la fédération France-AVC,
- représenter et promouvoir les actions du réseau « FRANCE-AVC » auprès des pouvoirs publics locaux et des différents partenaires,
- mener des réflexions stratégiques au niveau local afin d'aider la fédération FRANCE-AVC à établir des programmes d'action,
- développer des échanges avec d'autres associations locales « FRANCE-AVC » dans le but d'aboutir à une expression collective,
- veiller, en permanence, à la préservation de l'éthique du réseau « FRANCE-AVC ».

## **BUTS ET ACTIONS**

### **Motifs de l'action :**

- L'AVC c'est 150 000 cas par an,
- L'AVC est la 1ère cause de handicap physique acquis chez l'adulte,
- L'AVC est la 1ère cause de décès chez la femme,
- L'AVC coûte 24 000 € par an et par victime.

### **Buts de l'Association :**

- Faire connaître au public les signes de l'AVC,
- Faire connaître les bons réflexes à avoir en cas d'AVC,
- Lutter contre les facteurs de risque,
- Soutenir les patients victimes de l'AVC et leurs proches.

### **CONTACT :**

#### **FRANCE-AVC 56**

Mairie de Locmariaquer  
56740 LOCMARIAQUER

Tél. : 06 43 74 73 35

Email : [franceavc56@orange.fr](mailto:franceavc56@orange.fr)



# NOTES PERSONNELLES